



# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

2023

\* SUR LE SITE PILOTE DE SEINE BASSÉE, LA NOUE D'AUVERGNE EST ROUVERTE ET RECONNECTÉE.

# SOMMAIRE

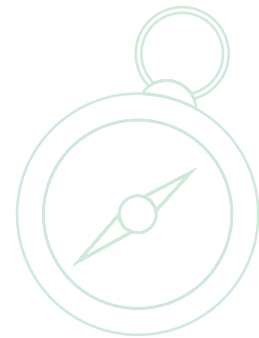
## 1 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, ADAPTATION, PROTECTION DE LA RESSOURCE ..... P.5

1.2. Une année caractérisée par un hiver sec : un remplissage tardif pour un soutien d'étiage rendu indispensable par le faible niveau des nappes .....	P.6
1.2.1. Un remplissage tardif mais satisfaisant .....	P.6
1.2.2. L'action des lacs-réservoirs en termes de soutien d'étiage .....	P.7
1.2.3. Les effets du changement climatique .....	P.9
1.3. Avancée de l'étude relative aux risques étiages à l'échelle de l'aire urbaine de Paris. ....	P.10
1.3.1. Une problématique au coeur de l'activité de Seine Grands Lacs .....	P.10
1.3.2. Un nécessaire travail transversal en 2023. ....	P.11
1.3.3. Des résultats attendus pour améliorer la résilience de la métropole. ....	P.11
1.4. Les forêts, un patrimoine au coeur de l'engagement de Seine Grands Lacs .....	P.12
1.4.1. Les forêts, un patrimoine à préserver et à entretenir .....	P.12
1.4.2. Zoom sur l'aménagement forestier du Der. ....	P.13
1.5. Seine Grands Lacs sur le chemin de la transition énergétique : l'heure est au bilan carbone de l'établissement et à la préfiguration du plan d'action .....	P.14
1.5.1. Dans la continuité du bilan 2015. ....	P.14
1.5.2. Objectif : réaliser un bilan carbone tous les 3 ans et évaluer la politique énergétique de l'établissement .....	P.14
1.5.3. Des résultats très positifs pour Seine Grands Lacs. ....	P.15
1.5.4. Une fresque du climat pour mobiliser les agents .....	P.15
1.5.5. Des ambitions renforcées dans une stratégie partagée .....	P.15
1.6. Les actions de production d'énergie .....	P.16
1.6.1. La nouvelle centrale hydroélectrique sur le barrage Aube se prépare .....	P.16
1.6.2. Le projet de panneaux photovoltaïques flottants en débat. ....	P.17

## 2 PRÉSERVATION DES MILIEUX ET DE LA BIODIVERSITÉ ..... P.19

2.1. Trame bleue : réalisation de la passe-à-poisson au droit de la prise d'eau Marne .....	P.20
2.2. Seine Bassée : un projet d'aménagement aux dimensions écologiques exceptionnelles .....	P.21
2.2.1. Le respect de l'environnement: une vigilance quotidienne dans la conduite des travaux .....	P.21
2.2.2. Les travaux de génie écologique se poursuivent .....	P.23
2.2.3. Une approche partagée des travaux au travers d'un dispositif d'évaluation et de suivi continu .....	P.25
2.3. Le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide » : la construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité .....	P.26
2.3.1. La construction d'un projet de territoire au service de la préservation de la biodiversité. ....	P.26
2.3.2. Un exemple fort de cette année 2023 : le 15 <sup>e</sup> Séminaire annuel de Ramsar France .....	P.27



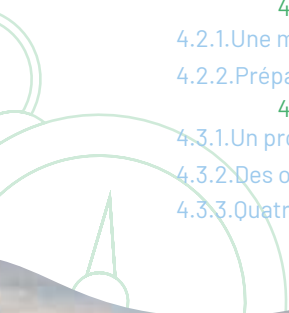


## **3 COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES..... P.29**

3.1. Six Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et Programmes d'Études Préalables (PEP) portés par Seine Grands Lacs en lien avec les acteurs des territoires.....	P.30
3.1.1. Une mission « Gestion de crise » au service des collectivités.....	P.30
3.1.2. Labellisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes 2023 – 2029.....	P.31
3.1.3. PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure : révision à mi-parcours pour inscrire d'importants travaux de protection contre les inondations.....	P.33
3.1.4. PAPI Marne, Vallage et Perthois.....	P.34
3.1.5. PEP du Bassin de l'Yonne.....	P.36
3.1.6. PEP du Bassin du Loing.....	P.38
3.1.7. PEP de Châlons-en-Champagne et de la Marne moyenne.....	P.39
3.2. EPISEINE : un dispositif de sensibilisation au risque inondation en plein essor.....	P.39
3.2.1. Une année riche en interventions auprès des scolaires et des particuliers.....	P.40
3.2.2. Quelque 300 personnes formées grâce aux parcours de formation EPISEINE.....	P.41
3.2.3. Une communauté qui poursuit sa croissance.....	P.41
3.3. Les zones d'expansion des crues (ZEC) : une centaine de projets, 4 réalisations en 2023.....	P.43
3.4. Animation territoriale et culturelle : l'eau comme source d'inspiration.....	P.43
3.4.1. La résidence de l'artiste Julien Poidevin.....	P.43
3.4.2. Une fresque monumentale à Mesnil-Saint-Père, dans le cadre d'un chantier d'insertion, acte II.....	P.44
3.5. SEINE GRANDS LACS ENGAGÉ DANS DES PARTENARIATS AU SERVICE DES TERRITOIRES.....	P.45
3.5.1. Seine Grands Lacs, acteur du projet de territoire de la Communauté de Communes Bassée-Montois.....	P.45
3.5.2. Seine Grands Lacs et le SIAAP : associer le petit et le grand cycle de l'eau.....	P.46
3.5.3. Les Rencontres de Seine Grands Lacs : une conférence pour échanger sur nos missions et nos projets.....	P.47

## **4 FONCTIONNEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN ET AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL..... P.49**

4.1. Un programme massif de rénovation des locaux techniques de Seine Grands Lacs.....	P.50
4.1.1. Un lieu d'appel passif : le nouveau centre technique d'Eclaron inauguré.....	P.50
4.1.2. Les travaux de rénovation énergétique du lieu d'appel de Mathaux se terminent.....	P.51
4.2. À Seine Grands Lacs, les crises, ça se prépare.....	P.51
4.2.1. Une mission « Gestion de crise » au service des collectivités.....	P.51
4.2.2. Préparation à la gestion de crise.....	P.53
4.3. Une feuille de route pour Seine Grands Lacs.....	P.53
4.3.1. Un projet commun dans un monde en constante mutation.....	P.53
4.3.2. Des objectifs clairs et structurants.....	P.54
4.3.3. Quatre axes de travail dédiés à la sécurisation des ressources de l'établissement.....	P.55





**LUTTE CONTRE  
LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE,  
ADAPTATION,  
PROTECTION  
DE LA RESSOURCE**



1

# 1.1. Une année caractérisée par un hiver sec : un remplissage tardif pour un soutien d'étiage rendu indispensable par le faible niveau des nappes

## 1.1.1. UN REMPLISSAGE TARDIF MAIS SATISFAISANT

Après un début d'année nettement déficitaire en pluie, les débits sur l'ensemble du bassin ont retrouvé des valeurs de saison à partir du mois de mars. Ces débits ont permis de rattraper les objectifs de gestion, et de poursuivre le remplissage sur tous les lacs-réservoirs.

La situation hydrologique à nouveau déficitaire à la fin de printemps a entraîné un arrêt des prises d'eau et une anticipation du soutien d'étiage sur tous les lacs-réservoirs.

En théorie, l'arrêt des prises d'eau et le début des restitutions ont lieu le 1<sup>er</sup> juillet sur les lacs-réservoirs Der (Marne), Orient (Seine) et Amance-Temple (Aube), et le 15 juin sur le lac-réservoir de Pannecière (Yonne).

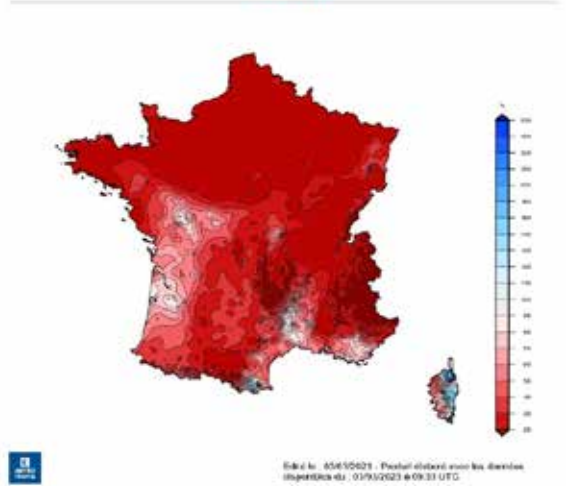
Cette année, les lacs-réservoirs ont atteint un volume maximum de remplissage de

**773 millions de m<sup>3</sup>**, soit

# 96%

de remplissage, le 1<sup>er</sup> juin. Le volume de remplissage atteint, jugé très satisfaisant, a permis de garantir une bonne capacité de soutien d'étiage.

Rapport à la moyenne mensuelle de référence 1991-2020 des cumuls de précipitations  
France  
Février 2023



Février 2023 : des précipitations historiquement faibles pour un mois de février sur le bassin de la Seine

Lac du Der



95% de remplissage le 31 mai 2023

Lac Amance-Temple



97% de remplissage le 7 juin 2023

Lac d'Orient



97% de remplissage le 12 juin 2023

Lac de Pannecière



97% de remplissage le 12 mai 2023

## 1.1.2. L'ACTION DES LACS-RÉSERVOIRS EN TERMES DE SOUTIEN D'ÉTIAGE

Suite à la diminution précoce des débits en rivière, les restitutions depuis les lacs-réservoirs ont été anticipées de plusieurs semaines :

- **Le 13 juin sur la Seine,**
- **Le 13 juin sur la Marne,**
- **Le 16 juin sur l'Aube,**
- **Le 9 juin sur l'Yonne.**

**Le programme de déstockage proposé lors du COTECO de juin 2023 incluait des restitutions croissantes de juin à octobre,** puis une diminution progressive des restitutions en octobre. La gestion proposée incluait également un renforcement des tranches de réserve sur les lacs-réservoirs Marne, Seine et Aube, pour les besoins éventuels en soutien d'étiage tardif :

- **Sur Marne : 55 M. de m<sup>3</sup> au lieu de 25 M. de m<sup>3</sup> au règlement d'eau (RE) (dont tranche morte 10 M. de m<sup>3</sup>),**
- **Sur Seine : 40 M. de m<sup>3</sup> au lieu de 18.6 M. de m<sup>3</sup> au RE (dont tranche morte 6.6 M. de m<sup>3</sup>),**
- **Sur Aube : 40 M. de m<sup>3</sup> au lieu de 24.3 M. de m<sup>3</sup> au RE (dont tranche morte 3.4 M. de m<sup>3</sup>).**

**Le programme de déstockage a suivi sans difficulté la gestion proposée au COTECO.**

Sans les apports des lacs-réservoirs, le débit naturel aurait atteint des valeurs franchissant durablement les seuils réglementaires à l'origine de restrictions d'usage, à Châlons-en-Champagne, Pont-sur-Seine, Gournay et Paris Austerlitz.

En effet, les restitutions ont représenté cet été 2023 jusqu'à :

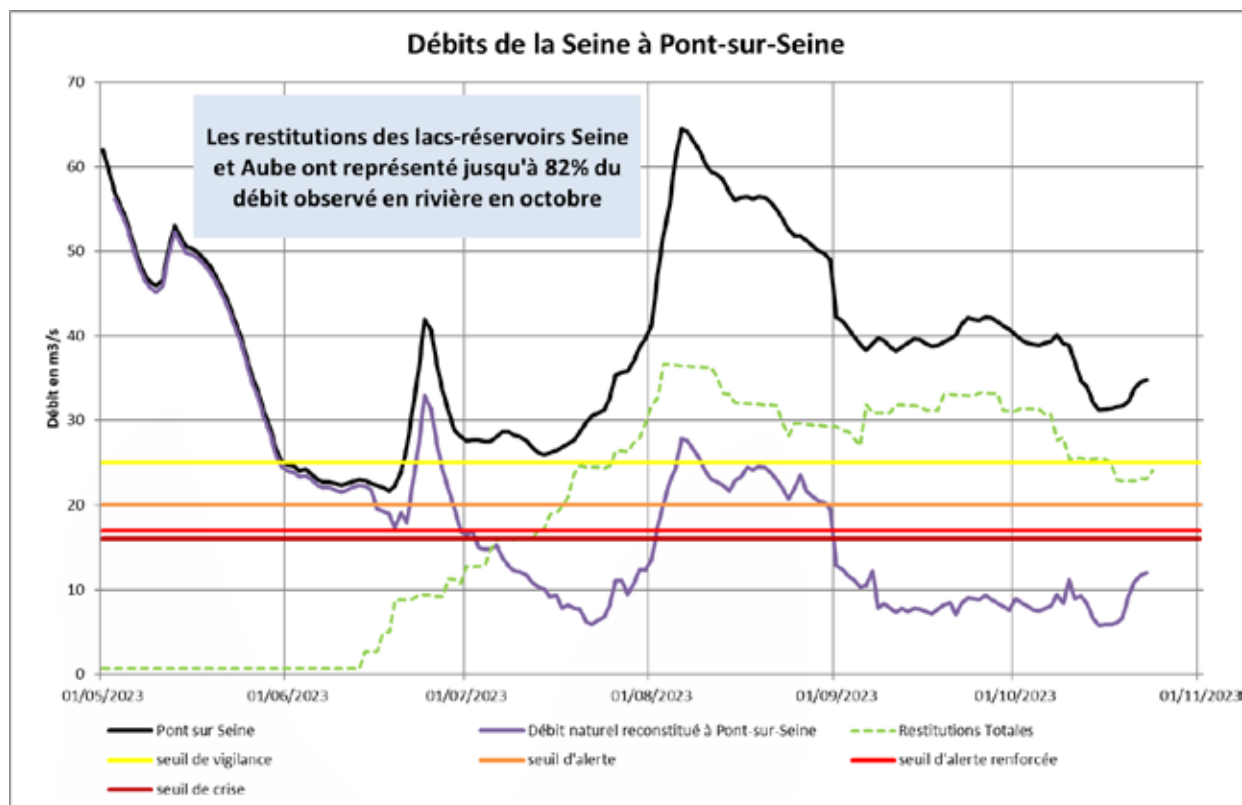
- **85% du débit observé en octobre à Châlons-en-Champagne,**
- **70% du débit observé en octobre à Gournay,**
- **80% du débit observé en octobre à Pont-sur-Seine,**
- **60% du débit observé en octobre à Paris Austerlitz.**



**L'action des lacs a permis de maintenir la continuité des usages sur l'ensemble des axes régulés de la Seine, de la Marne et de l'Aube (navigation, prélèvement en eau potable, irrigation, ...).**

La centrale nucléaire située à Nogent-sur-Seine nécessite une vigilance particulière, car son fonctionnement dépend d'un débit en Seine suffisamment élevé.

Sans l'action des lacs Seine et Aube situés en amont, le débit naturel (mesuré à la station de Pont-sur-Seine, la plus proche) aurait été inférieur au seuil de crise en juillet, septembre et octobre, provoquant l'arrêt de la centrale pendant toute cette période.



#### Effet du soutien d'étiage à Pont-sur-Seine

L'étiage 2023 est en moyenne moins sévère que l'étiage 2022 sur l'ensemble des axes du bassin, mais plus tardif.

Les précipitations **du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre** ont été **largement déficitaires** sur l'ensemble du bassin entraînant une baisse importante des débits avec des valeurs très inférieures aux normales de saisons.

**La situation hydrologique a amené à poursuivre le soutien d'étiage au-delà de la date théorique du 1<sup>er</sup> novembre.**

Le COTECO du 19 octobre 2023 a proposé de poursuivre le soutien d'étiage jusqu'au :

- **13/11 sur Pannecièrre,**
- **20/11 sur Aube et Seine,**
- **24/11 sur Marne.**

**Il a également proposé de pouvoir poursuivre le soutien d'étiage jusqu'au 15 décembre, si l'évolution de la situation hydrologique le nécessitait.**



### 1.1.3. LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

**La Seine, qui est le plus petit des grands fleuves français, subit la très forte pression de l'agglomération parisienne. Le débit de la Seine par habitant est ainsi très faible.**

**À cette vulnérabilité, se greffent les effets du changement climatique d'ores et déjà sensibles, malgré le soutien des grands lacs en amont.**

La hausse de la température va naturellement accroître l'évaporation des eaux, y compris sur les lacs-réservoirs exploités par Seine Grands Lacs, ce qui risque d'affecter le soutien d'étiage.

En conséquence, **en 2030-2060, les débits dans le bassin de la Seine pourraient être réduits de**

# 10 à 30%.

De plus, la baisse des débits entraîne une plus forte concentration des polluants dans le fleuve et les rivières du bassin.

En effet, même si les rejets dans le cours d'eau restent inchangés (notamment les rejets des stations d'épuration en volume et concentration), la baisse du débit du cours d'eau entraîne mécaniquement une baisse de la capacité de dilution des rejets par le milieu récepteur.

Le bassin devrait également connaître des épisodes de pluies plus intenses.

**Le ruissellement des eaux de pluie en zone rurale transporte des nutriments issus de l'érosion des sols, et des matières en suspension qui entraînent un risque de pollution, d'eutrophisation et de colmatage des rivières.**

**En tant qu'établissement public territorial de bassin, Seine Grands Lacs s'engage fortement dans la lutte contre le changement climatique, notamment au travers de la préservation et la restauration des zones d'expansion des crues qui favorisent l'infiltration d'eau et l'alimentation des nappes.**



## 1.2. Avancée de l'étude relative aux risques étiages à l'échelle de l'aire urbaine de Paris

### 1.2.1. UNE PROBLÉMATIQUE AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DE SEINE GRANDS LACS

Une précédente étude (Étude globale sur l'incidence socio-économique et environnementale des étiages sévères sur le bassin amont de la Seine 2020 – 2022) a démontré le rôle indispensable joué par les lacs-réservoirs en période d'étiage pour garantir la disponibilité de la ressource.

La pression sur l'eau est très élevée sur le bassin et les activités économiques (navigation, alimentation en eau potable, industries et irrigation) sont extrêmement dépendantes du débit et de la qualité des eaux de la Seine et ses affluents.

Le mois de juillet, en particulier, représente un pic de consommation d'eau, pour des enjeux économiques pouvant se chiffrer à **plusieurs milliards d'euros**.

La répartition des enjeux économiques se concentre sur **la Marne et la Seine** en aval de la confluence entre **la Seine et l'Aube**. L'absence de situation de défaillance en étiage grâce à l'action des quatre grands lacs-réservoirs apporte une sécurité pour la ressource en eau qui masque des vulnérabilités réelles. En temps futur, les scénarios montrent que **la vulnérabilité du territoire augmentera** : hausse des besoins en eau, et diminution des débits d'étiage de l'ordre de

# 20 %

Les lacs-réservoirs seront possiblement plus difficiles à remplir\*, et la demande en eau plus importante.

*\*L'analyse n'a pas encore été réalisée du fait du manque de données hydrologiques en temps futur.*



## 1.2.2. UN NÉCESSAIRE TRAVAIL TRANSVERSAL EN 2023

Seine Grands Lacs, en partenariat avec la Ville de Paris et la Métropole du Grand Paris, a souhaité contribuer à une étude menée par l'OCDE visant à mieux connaître les impacts socio-économiques et les effets combinatoires de la raréfaction de la ressource en eau, ainsi qu'à identifier les leviers de résilience à activer à l'échelle de l'aire urbaine fonctionnelle de Paris.

Ce projet permet d'approfondir les conclusions de l'étude portée par Seine Grands Lacs sur **l'incidence socio-économique et environnementale** des étiages sévères, concernant notamment les mesures d'adaptation proposées pour l'amélioration de la gestion des étiages.

**L'étude de l'OCDE** permettra de préciser l'impact potentiel du changement climatique à l'échelle de l'aire urbaine fonctionnelle de Paris et d'identifier les actions à mettre en place pour garantir une ressource en eau suffisante et de qualité.

Concrètement, l'OCDE étudie les impacts socio-économiques d'une pénurie d'eau, en tenant compte des potentiels effets dominos.

**Cette analyse est réalisée à l'aide d'outils de comptabilité économique validés à l'échelle nationale.**

En parallèle, une analyse de la gouvernance permettra d'identifier les points forts et les points faibles des structures existantes et proposera des mesures permettant d'améliorer la résilience de l'aire urbaine face à la raréfaction de la ressource.



## 1.2.3. DES RÉSULTATS ATTENDUS POUR AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DE LA MÉTROPOLE

**L'étude explore plusieurs scénarios d'offre en eau à l'horizon 2030, 2050 et 2100, à partir de différentes hypothèses en termes d'évolution du climat.**

À l'issue de l'étude, **l'OCDE proposera des mesures pour améliorer la résilience de la métropole parisienne face au risque de pénurie d'eau et d'un étiage sévère de la Seine.** Ces mesures viendront alimenter la stratégie de résilience de Paris et les actions de la Métropole du Grand Paris, en particulier sur leurs volets relatifs aux risques climatiques.

Les résultats et propositions sont attendus pour le printemps 2024.



# 1.3. Les forêts, un patrimoine au cœur de l'engagement de Seine Grands Lacs

## 1.3.1. LES FORÊTS, UN PATRIMOINE À PRÉSERVER ET À ENTREtenir

La construction des lacs réservoirs a entraîné la suppression de massifs forestiers importants, situés à l'intérieur de l'emprise des plans d'eau. À titre de compensation et conformément à ses engagements, Seine Grands Lacs a reconstitué le potentiel détruit par l'acquisition de forêts dégradées ou menacées.

Seine Grands Lacs est ainsi propriétaire d'un patrimoine forestier, aujourd'hui de qualité, de l'ordre

de plus de **3 500 ha** répartis

sur **5 départements et 14 massifs**, principalement sur l'Aube et la Côte d'Or (**près de 1 270 ha à proximité de Châtillon-sur-Seine**).

Ces forêts bénéficient du régime forestier et sont gérées à ce titre par l'Office National des Forêts. Chaque massif est doté d'un plan d'aménagement proposé par le gestionnaire et soumis à l'approbation des élus de Seine Grands Lacs.

Le plan, établi pour une durée de

**15 à 20 ans,**

définit les principales interventions ou actions à réaliser.

Après des investissements importants en termes de reboisement, le bilan de notre patrimoine forestier dégage depuis quelques années un excédent de trésorerie.

Les recettes proviennent encore globalement des locations de droit de chasse, le retour des investissements en termes de plantations n'étant vraiment attendu que dans une cinquantaine d'années ; le bilan forestier se situant, actuellement, autour de 50 €/ha en moyenne.

### LES 14 MASSIFS FORESTIERS PROPRIÉTÉS DE L'EPTB

- 1 Forêt du Parc de Pont (Aube)
- 2 Forêt de Flacy (Yonne)
- 3 Bois Valours (Aube)
- 4 Bois Dillot (Aube)
- 5 Bois de Palluau Croigny (Aube)
- 6 Bois de Mornain (Côte d'Or)
- 7 Forêt de Nesle (Côte d'Or)
- 8 Forêt de Larrey (Côte d'Or)
- 9 Forêt de Pothières (Côte d'Or)
- 10 Forêt du Domaine de Grancey (Haute-Marne)
- 11 Bois de Bideu (Aube)
- 12 Forêt littorale des lacs-réservoirs Seine et Aube (Aube)
- 13 Bois des Vignes et du Couvretat (Aube)
- 14 Forêt littorale du lac-réservoir Marne (Marne et Haute-Marne)





## 1.3.2. ZOOM SUR L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DU DER

En 2022 et 2023, les forêts situées en bordure du lac du Der, dans les départements de la Haute-Marne et de la Marne ont bénéficié de deux aménagements forestiers distincts pour les 20 prochaines années.

Les surfaces concernées étaient respectivement de 114,04 ha et de 66,77 ha répartis sur une quinzaine de parcelles.

Ces parcelles prennent généralement la forme d'un étroit ruban et sont situées en bordure du lac réservoir de la Marne dont Seine Grands Lacs assure l'entretien, l'aménagement et l'exploitation.

Les peuplements sont essentiellement feuillus, avec une dominance du chêne et la présence de frênes, aulnes et feuillus précieux.

### a. Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt

**L'enjeu environnemental est fort, avec l'emprise d'un site RAMSAR sur l'ensemble de la forêt, et des sites Natura 2000 et ZNIEFF sur une partie des surfaces.**

La fréquentation par le public est également forte, avec à proximité ou dans la forêt, des chemins de randonnées, des ports, des campings et des parkings en périphérie.

À noter également **un attrait ornithologique du lac du Der**. Les stations forestières offrent quant à elles des potentialités de production ligneuse moyennes. La forme et la situation de la forêt, associées aux enjeux (sociaux et environnementaux) et à la sensibilité des sols au tassement, **ne rendent pas aisées l'exploitation et la mobilisation de bois**.

La chenille processionnaire du chêne est fortement présente sur le massif, entraînant à la fois **un risque d'urtication pour les usagers et un risque de défoliation des peuplements, pouvant entraîner perte de croissance et affaiblissement des arbres**.

### b. Principaux objectifs de l'aménagement forestier à venir

Les objectifs assignés à la forêt sont de protéger les milieux et de produire du bois. Pour cela, on engagera **une conversion vers la futaie irrégulière (par bouquets), dont le couvert continu est approprié au regard de la sensibilité paysagère du lieu**, et sera favorable **à la préservation des sols et au maintien d'une certaine biodiversité**.

On favorisera **également la diversité des essences lors des coupes et travaux**.

Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

- **Des coupes d'irrégularisation** qui seront assises à rotation de **8 à 10 ans**. La recherche d'une structure irrégulière est un objectif à long terme, sur la durée de plusieurs aménagements. On favorisera dans la durée de cet aménagement l'amélioration des tiges. On travaillera au profit de l'essence et de la diversité. Dans la mesure du possible, des cloisonnements d'exploitation seront ouverts en tenant compte de la sensibilité paysagère du lieu.
- **Des travaux au profit de la régénération** qui ne seront entrepris que s'ils s'avèrent nécessaires, dans les **2-3 ans après une coupe**, afin de conforter la régénération, limiter la concurrence du tremble et favoriser la diversité des essences. Dans une démarche d'adaptation au changement climatique, un enrichissement en essences potentiellement plus résistantes pourra être effectué.
- **Des travaux environnementaux** (entretien et création de mares, pose de nichoirs) qui seront favorables à la biodiversité.



Forêts de Seine Grands Lacs – Lac du Der – situation générale



## 1.4. Seine Grands Lacs sur le chemin de la transition énergétique : l'heure est au bilan carbone de l'établissement et à la préfiguration du plan d'actions

### 1.4.1. DANS LA CONTINUITÉ DU BILAN 2015

En 2015, Seine Grands Lacs a engagé la réalisation d'un bilan carbone pour évaluer l'impact de ses activités en termes d'émission de gaz à effet de serre et pour déduire un plan d'actions afin de réduire l'empreinte carbone de son activité.

À l'époque, les émissions annuelles des activités de Seine Grands Lacs avaient été évaluées à

**5 930 tonnes**

équivalent carbone, dont

**30 %**

pour les activités courantes de Seine Grands Lacs et

**70 %**

pour les travaux d'investissements réalisés en 2014 et

plus particulièrement **la rénovation du canal Seine.**

En mars 2019, il a été décidé d'analyser les potentiels de production d'énergies renouvelables des principaux ouvrages et équipements de l'établissement.

Cette orientation se traduit aujourd'hui par l'étude de plusieurs projets de production **d'énergie hydroélectrique et photovoltaïque.**

En juin 2021, Seine Grands Lacs a formalisé son plan pluriannuel de transition énergétique. Ce plan vise d'une part à exploiter les potentiels des ouvrages et emprises de l'établissement pour produire de l'énergie, et d'autre part à activer tous les leviers permettant en interne **de réduire la consommation énergétique.**

Ces deux axes de travail viennent compléter les mesures de gestion durable et environnementale du patrimoine naturel et végétal de l'établissement.

### 1.4.2. OBJECTIF : RÉALISER UN BILAN CARBONE TOUS LES 3 ANS ET ÉVALUER LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉTABLISSEMENT

L'ambition de Seine Grands Lacs est de réaliser un bilan carbone **tous les 3 ans** pour mesurer l'impact des mesures du plan de transition énergétique sur l'évolution

**des émissions de gaz à effet de serre de l'établissement.**

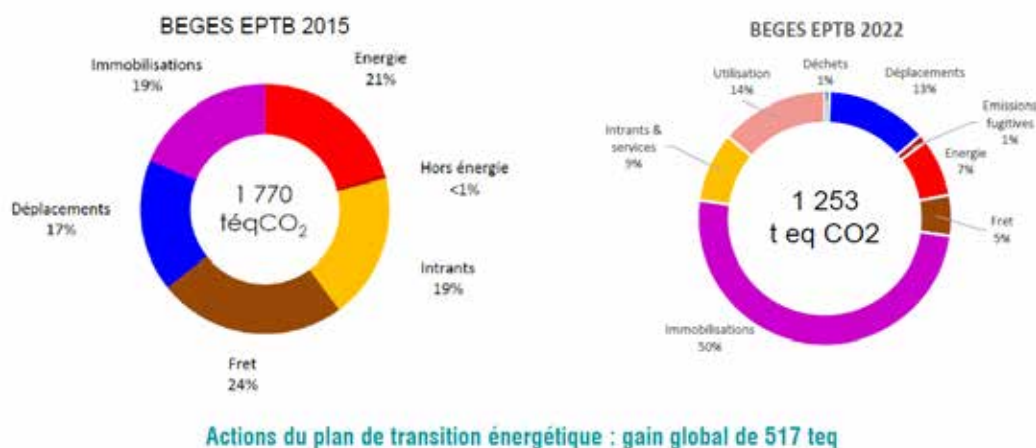
L'analyse de l'empreinte carbone de l'activité de Seine Grands Lacs devra prendre en compte le cycle long des équipements et matériaux utilisés, en vue d'orienter le travail de l'établissement sur des mesures les plus vertueuses possibles, et ainsi faciliter l'actualisation du plan de transition énergétique.



### 1.4.3. DES RÉSULTATS TRÈS POSITIFS POUR SEINE GRANDS LACS

Les premiers résultats démontrent la pertinence de la politique énergétique de l'établissement. Le gain global est en effet de 517 teq entre 2015 et 2022.

#### Comparaison du Bilan Carbone de 2015



### 1.4.4. UNE FRESQUE DU CLIMAT POUR MOBILISER LES AGENTS

En décembre 2023, Seine Grands Lacs a organisé une Fresque du Climat. Ce jeu de sensibilisation qui présente l'intérêt d'être ludique et éducatif a pour objectifs de conduire les participants à recréer l'histoire du climat, les éléments le caractérisant, les liens de cause à effet et les impacts de l'activité humaine.

L'enjeu de cette animation est de permettre à chacun des agents de Seine Grands Lacs de **s'approprier les enjeux du changement climatique** et d'avoir les clés en mains pour réfléchir aux actions nécessaires pour définir les solutions face aux enjeux du monde de demain.

Cette journée d'intelligence collective a proposé un **atelier d'élaboration d'un plan d'actions de réduction des émissions** (brainstorming, priorisation et opérationnalisation des actions).

Un Plan d'actions de réduction des émissions avec la caractérisation des actions prioritaires de réduction des émissions carbone sera défini avec notamment la définition d'une **trajectoire carbone à horizon 2030**.

La prise en compte des leviers proposés aux ateliers sera également construite collectivement.

### 1.4.5. DES AMBITIONS RENFORCÉES DANS UNE STRATÉGIE PARTAGÉE

Il s'agira de quantifier l'effort raisonnable pouvant être réalisé et de déterminer les actions concrètes à mettre en place pour atteindre ces niveaux de réduction.

L'objectif est de réaliser **un retour d'expérience sur les actions déjà mises en œuvre mais également d'en définir de nouvelles**.

Les grands objectifs de réduction ainsi que les principaux axes de travail prioritaires seront formalisés au sein d'une feuille de route **bas carbone**. Cette feuille de route viendra actualiser **le plan de transition énergétique 2021-2025**.

Elle sera accompagnée d'un plan d'actions opérationnelles, déterminant l'ensemble des actions à mettre en place pour atteindre ces ambitions.

La stratégie sera présentée de telle sorte qu'elle puisse être **facilement compréhensible et appréhendable**.

Au-delà des grands objectifs chiffrés de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, les hypothèses retenues pour la construction de ces scénarios (**co-construits avec les personnes ressources**) seront clairement explicitées.

## 1.5. Les actions de production d'énergie

### 1.5.1. LA NOUVELLE CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE SUR LE BARRAGE AUBE SE PRÉPARE

Le développement des énergies renouvelables sur les emprises est une très belle opportunité pour valoriser le patrimoine de Seine Grands Lacs tout en participant **directement à la transition énergétique des territoires.**

En mars 2019, le comité syndical de Seine Grands Lacs a approuvé le lancement d'études de faisabilités techniques et juridiques. Les études ont été réalisées sur **25 sites aux potentiels variés et comportant des chutes de 2 à 23 m.** À l'issue d'une analyse multicritère, **4 sites prioritaires à équiper ont été identifiés.**

Parmi les sites les plus propices au développement de l'hydroélectricité, **le barrage en rivière Aube a été sélectionné pour son haut potentiel et ses faibles contraintes de réalisation.** D'un potentiel évalué à 1 400 MWh par an, cet équipement pourra alimenter en électricité 300 foyers environ.

**Un appel à projet a été lancé début 2020** pour retenir un ou plusieurs opérateurs en mesure de poursuivre les études techniques et financières, de mener les études d'impact environnemental, puis d'équiper les sites en vue de leur exploitation **sur une durée de 25 ans.** Cette démarche présente l'intérêt de partager avec un partenaire spécialisé la démarche de montage de projet, et de bénéficier d'une redevance de sa part une fois les installations en fonctionnement.

L'appel à projet a été attribué au groupement **UnitE Hydrowatt Artelia.** Les demandes d'autorisation sont en cours d'instruction auprès des services de l'État. Par ailleurs, avec la construction concomitante d'une passe à poissons par Seine Grands Lacs, le barrage en rivière affichera un **haut niveau de transparence pour la faune piscicole.** Avec ce projet, la transition énergétique est également **gagée d'un engagement toujours fort de Seine Grands Lacs pour le maintien et le développement de la biodiversité.**

Les énergies renouvelables ne sont pas une nouveauté sur les ouvrages de l'établissement. Les installations hydroélectriques du lac de Pannecière et du lac Seine ont été construites en même temps que les barrages, mis en service respectivement en 1949 et 1966, et le canal de restitution Marne a été équipé en 1990.

Il est envisagé à terme d'équiper **entre un et trois sites supplémentaires** sur les emprises de Seine Grands Lacs.





## 1.6.2. LE PROJET DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES FLOTTANTS EN DÉBAT

**Dans le cadre de son plan de transition énergétique, Seine Grands Lacs s'est engagé dans un projet ambitieux et innovant de production d'énergie photovoltaïque à partir d'une centrale flottante. Le site retenu est celui du lac d'Orient.**

Ce projet s'inscrit dans la volonté d'exploiter les potentiels de production d'énergies renouvelables des principaux équipements de la collectivité. Une démarche en cohérence avec les orientations portées par les collectivités membres de Seine Grands Lacs, et notamment le Plan climat-air-énergies-nouvelles métropolitain porté par la Métropole du Grand Paris et les engagements pris par la Région Grand-Est.

**Au travers de ce projet, situé sur le lac Seine,** il s'agit pour Seine Grands Lacs de :

- **Réduire ses propres émissions de carbone et développer les bonnes pratiques ;**
- **Compenser la consommation électrique de ses ouvrages actuels et à venir ;**
- **Valoriser ses équipements et générer ainsi de nouvelles recettes ;**
- **Exploiter les possibilités offertes** par la mise en place d'un projet innovant d'envergure nationale de production d'énergie solaire sur les lacs-réservoirs.

Il est prévu pour ce projet de reverser l'électricité produite au réseau commun.

Plusieurs scénarios d'implantation ont été proposés aux élus locaux, afin de tenir compte de différents facteurs, au-delà de la rentabilité économique du projet :

- **L'optimisation de la zone d'étude et les scénarios d'implantation** pour que le projet puisse réduire son emprise sur les zones de pêche et de plongée,
- **La visibilité de l'installation** depuis les lieux de vie et de tourisme autour du lac,
- **Les possibilités de participation dans la gouvernance et / ou dans l'investissement du projet** proposé pour les collectivités et les habitants concernés afin de maximiser les retombées,
- **L'impact sur l'avifaune** dans le cadre des études naturalistes.

Aussi, le scénario qui fait aujourd'hui l'objet d'études complémentaires serait composé de 9 modules photovoltaïques, sur une surface de 28 hectares. Cela représenterait une puissance installée de 37,8 Mwc, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne de 8 500 foyers.



The background of the page is a photograph of a pond. In the foreground, a green dragonfly is perched on a leaf. In the middle ground, a green frog is visible. The water is dark and reflects the surrounding environment. The text is centered and framed by two blue wavy lines.

**PRÉSERVATION  
DES MILIEUX  
ET DE LA  
BIODIVERSITÉ**



2

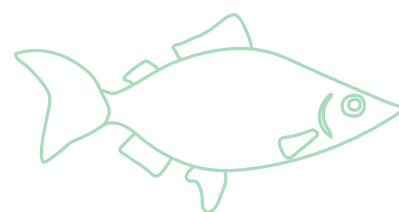
## 2.1 Trame bleue : réalisation d'une passe à poissons au droit de la prise d'eau Marne

Afin de se conformer aux diverses réglementations sur la continuité écologique, Seine Grands Lacs a engagé des études pour réaliser trois passes à poissons, dont celle sur le site de la prise d'eau Marne à Saint-Dizier.

La passe à poissons Marne est un ouvrage aux dimensions importantes comprenant

# 15 bassins

sur une longueur totale de **60 mètres** et une largeur de **2,5 mètres**. Le génie-civil de la passe est constitué de **pieux sécants en béton** forés à plus de 16 mètres de profondeur, et permet aux poissons de franchir une chute d'eau d'une hauteur totale de 3 mètres.



Le chantier a démarré en **octobre 2022** et sera livré en **novembre 2023**. L'activité du site a été maintenue durant le déroulement des travaux.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la société Ingérop.

Ce projet d'un coût de plus de **3 millions d'euros hors taxes** a bénéficié d'une

**subvention à hauteur de 80%**

de l'Agence de l'eau dans le cadre du plan de relance.

À noter qu'un système de comptage est prévu pour s'assurer a posteriori de l'efficacité de l'ouvrage. Il sera potentiellement mutualisé avec les deux autres passes à poissons à venir (études en cours).

## 2.2. Seine Bassée : un projet d'aménagement aux dimensions écologiques exceptionnelles

### 2.2.1. LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT : UNE VIGILANCE QUOTIDIENNE DANS LA CONDUITE DES TRAVAUX

Seine Grands Lacs met en œuvre et suit mensuellement **22 mesures de protection de l'environnement en phase travaux**. Parmi elles, **19 mesures sont appliquées** par les entreprises pour **réduire l'impact lié au chantier**. Elles s'appliquent au site pilote dans son intégralité, **tous lots confondus**. Citons notamment :

- La lutte contre la dissémination d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- La mise en défense des habitats naturels sensibles par le marquage et la pose de barrières de chantier
- La mise en défense de stations d'amphibiens
- Le sauvetage de spécimens d'amphibiens avant et pendant les travaux

Il est également mis en œuvre une sensibilisation du personnel des entreprises de travaux aux enjeux écologiques du site, grâce à des formations régulières dispensées par la maîtrise d'œuvre en charge du génie écologique du chantier.



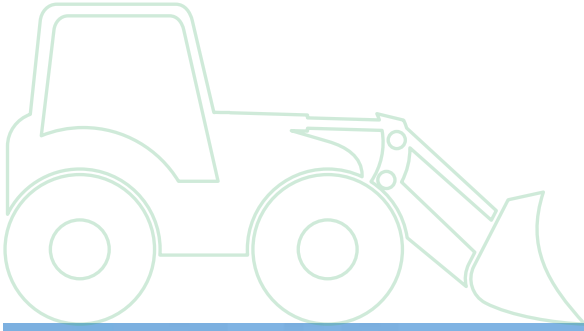
Sauvetage d'amphibiens, relâchés en zone hors travaux -- Avril 2023.



**2023 représente le pic d'activité** concernant les travaux hydrauliques proprement dits (**digue et stations de pompage**). À ce titre, Seine Grands Lacs porte une attention particulière au respect des mesures visant à réduire le rejet de matières en suspension (MES) vers les cours d'eau (**Noue d'Auvergne, Auxence et Seine**).



Travaux de remblaiement sous protection de filet anti-MES - Janvier 2023.



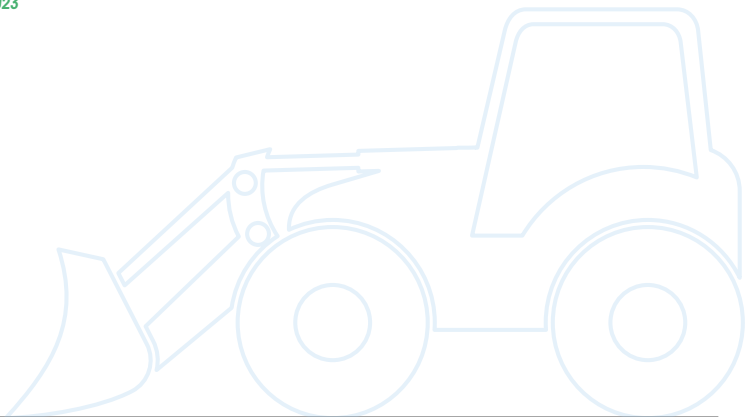
Arrosage des pistes du chantier pour éviter la dispersion des poussières - Avril 2023.



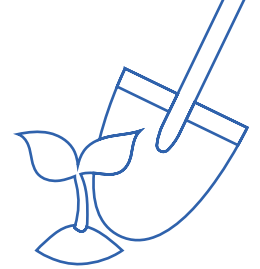
Lavage des roues des engins de chantier pour éviter la dissémination des espèces exotiques envahissantes - Juin 2023



Station de pompage : rejet des eaux pompées après passage par le bac de décantation - 2023



## 2.2.2 LES TRAVAUX DE GÉNIE ÉCOLOGIQUE SE POURSUIVENT



### a. Les mesures de compensation et de valorisation écologique progressent

En octobre 2023, 80% des mesures compensatoires et 70% des mesures de valorisation écologique ont été réalisées sur un objectif total de

**118 hectares.**

Des mares, des chenaux, des prairies ou encore de nombreux milieux diversifiés à dominance humide ont vu le jour.

Fin 2023, ce seront près de **88 000 plantes hélrophytes (plantes se développant dans des sols gorgés d'eau)** et **27 000 arbres** qui auront été plantés.



Travaux de plantation d'hélrophytes.

Depuis fin 2022, neuf radeaux à sternes ont été installés.

**La sterne pierregarin** est un oiseau emblématique et protégé. Elle niche en colonies et s'installe au sol sur des plages de galets, cailloux, sables, le long des grands cours d'eau (grèves) et sur des plans d'eau (îlots) à l'abri des prédateurs. Elle se nourrit de petits poissons et d'invertébrés qu'elle capture en plongeant dans l'eau.



Sur les 9 radeaux à Sternes installés, en 2023, 7 présentent des couvaisons en cours ou des jeunes

La sterne pierregarin est présente en Bassée de mars à septembre. Les premières reproductions liées à ces radeaux **ont été constatées en 2023.**

### b. Focus sur les mesures de valorisation écologique

**L'aménagement du site pilote est accompagné de travaux écologiques de création et de restauration de milieux naturels dans le cadre de mesures compensatoires et de valorisation écologique « volontaires ».**

En effet, au-delà de ses obligations réglementaires dans le cadre des mesures de compensation, Seine Grands Lacs a souhaité investir dans des mesures complémentaires au **service des systèmes écologiques du territoire.**

Les sites de valorisation écologique retenus dans le cadre du projet ont été sélectionnés **suite à une procédure d'études et de concertation.**

Les cinq sites retenus sont situés généralement dans un rayon de **150 à 1 500 m** du site pilote à l'exception du marais de Bazoches-lès-Bray (site 4) qui est à une distance de **450 à 4 500 m.**



Les mesures proposées visent en priorité :

- La restauration des zones humides (prairies humides et marais, création d'îlots de senescence de boisements alluviaux) qui sont les espaces offrant le potentiel écologique le plus élevé ;
- La revalorisation des habitats aquatiques (restauration d'un bras mort naturel, reconnexion de continuité écologique, aménagement de berges et de frayères sur des bras recoupés de la Seine).

Les parcelles retenues sur les **5 sites** au titre des actions de valorisation écologique couvrent une surface totale de

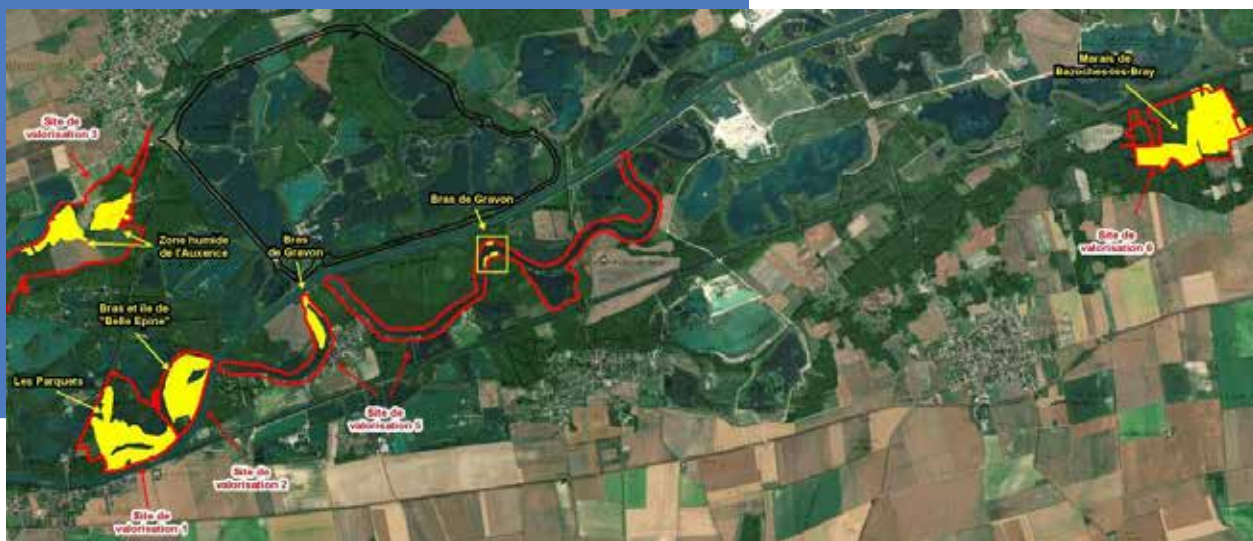
**54,3 ha, dont 50,5 ha**

consacrés aux mesures de restauration de zones humides.

Les mesures qui seront mises en œuvre permettront de constituer un programme d'actions cohérent et parfaitement adapté aux enjeux écologiques du territoire.



Site VALECO 1 : Restauration d'un des très rares bras morts naturels de la Seine : Réouverture du milieu et notamment des berges exondables sur sol paratourbeux, habitat rare sur le territoire de la Bassée.



Les zones de valorisation écologique





Site VALECO 2 : Création d'une zone humide par création de mares et fossés.



Site VALECO 5a : Création d'une zone humide et d'une frayère en Seine.



## 2.2.3 UNE APPROCHE PARTAGÉE DES TRAVAUX AU TRAVERS D'UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION ET DE SUIVI CONTINU

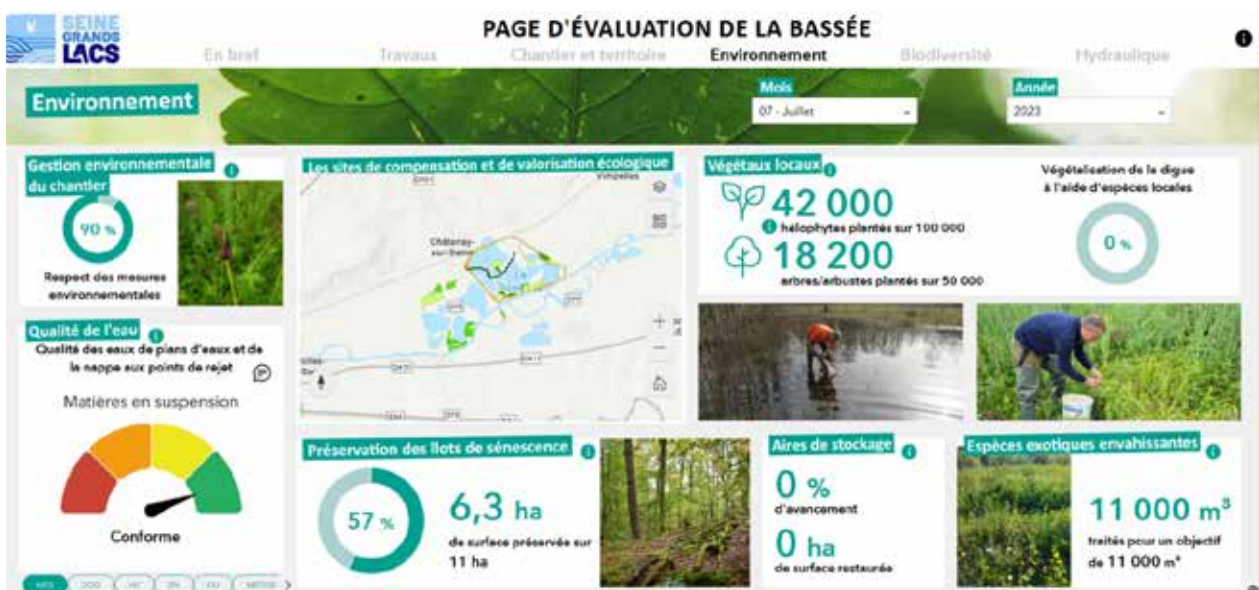
À la suite du débat public puis de l'enquête publique, s'est imposée la nécessité de mettre un place un dispositif d'évaluation et de suivi continu du premier casier de l'aménagement hydraulique Seine Bassée et de ses actions de restauration écologique.

Cette volonté, réaffirmée dans la **Déclaration du Projet de l'opération**, vise à apporter aux parties prenantes des éléments factuels d'efficacité et d'efficience de la **réalisation et de l'exploitation, et à favoriser le cas échéant des prises de décision éclairées.**

Le dispositif a été consolidé et finalisé en janvier 2023 via une plateforme numérique consultable en ligne pour être accessible au grand public qui peut ainsi suivre l'évolution du chantier et s'assurer également du respect de ses engagements par Seine Grands Lacs grâce à l'ensemble des indicateurs mis à jour mensuellement.

Les critères évalués sont :

- Les travaux hydrauliques, mesures compensatoires et engagements écologiques ;
- Le chantier et son insertion dans le territoire ;
- L'environnement ;
- La biodiversité ;
- La performance hydraulique des ouvrages.



Page d'évaluation de la Bassée - critère environnement - juillet 2023 - [https://sig.seinegrandslacs.fr/labassée\\_suivi/](https://sig.seinegrandslacs.fr/labassée_suivi/)

## 2.3 Le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide »

### 2.3.1 LA CONSTRUCTION D'UN PROJET DE TERRITOIRE AU SERVICE DE LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

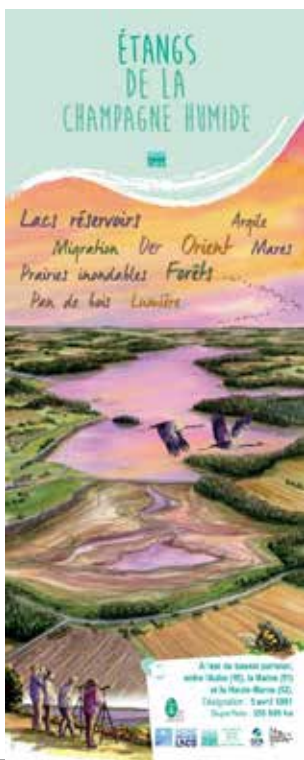
La Convention sur les zones humides, adoptée dans la ville iranienne de Ramsar, en 1971, et entrée en vigueur en 1975, est un traité intergouvernemental qui sert de cadre à l'action nationale et à la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

À ce titre, le site Ramsar « Étangs de la Champagne humide » est l'un des premiers labellisés en France – en 1991 – et le plus vaste de France métropolitaine. Il se compose d'une grande mosaïque de milieux, avec notamment les quatre lacs artificiels, situés au sud et au centre du site, et quelques

# 400 étangs.

Il abrite de nombreuses espèces emblématiques, avec de gros enjeux sur les oiseaux. Il présente également une architecture et des activités traditionnelles.

Le document d'orientation du site Ramsar, co-élaboré par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO), Seine Grands Lacs et leurs partenaires, a été validé le 5 octobre 2022 pour la période 2023-2025.



Il comprend les 4 objectifs suivants déclinés en **19 actions** :

- **Développer et valoriser une image et une identité territoriales du site Ramsar « Étangs de la Champagne humide » ;**
- **Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables ;**
- **Assurer un aménagement et un développement durables du territoire ;**
- **Mettre en œuvre la gouvernance du site et la mise en réseau des acteurs.**

- La co-animation du site, effective depuis 2022, entre Seine Grands Lacs et le PNR Forêt d'Orient bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de la Région Grand Est et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est.

## 2.3.2 UN EXEMPLE FORT DE CETTE ANNÉE 2023 : LE 15<sup>E</sup> SÉMINAIRE ANNUEL DE RAMSAR FRANCE

Organisé par Seine Grands Lacs, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO) et l'Association Ramsar France sur le thème "**L'imprévisibilité de l'eau à l'heure du changement climatique : les zones humides comme solution**", ce séminaire, animé par Frédéric DENHEZ, journaliste spécialiste des questions environnementales, a réuni **plus de 200 personnes** représentant 100 entités différentes, durant trois jours, du 27 au 29 septembre 2023. **Introduit par le biologiste et écologue Bernard Chevassus-au-Louis, grand témoin de la première journée, il était ouvert pour la première fois au grand public.**

À cette occasion, **le Contrat de Territoire « Eau et Climat site Ramsar Étangs de la Champagne Humide »** a été signé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la DREAL Grand Est, le conseil régional Grand Est, le CPIE Sud Champagne, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne, la Ligue pour la Protection des Oiseaux, Seine Grands Lacs et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

Lors de ce séminaire, la thématique du sol a été un sujet prépondérant qui a donné lieu à plusieurs interventions et à un atelier inédit, **la « fresque du sol », en partenariat avec l'Association pour l'Étude du Sol (l'AFES).**

**Parallèlement, trois sorties sur le terrain ont été organisées afin de faire découvrir les richesses patrimoniales du site (Der-Belval-en-Argonne et Forêt d'Orient).**





**COHÉSION SOCIALE,  
SOLIDARITÉ ENTRE  
TERRITOIRES**



# 3

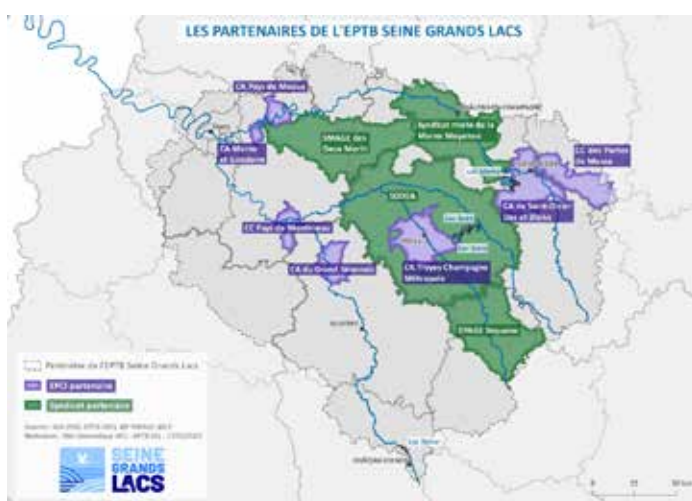
## 3.1. Six Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et programmes d'études préalables (PEP) portés par Seine Grands Lacs en lien avec les acteurs des territoires

### 3.1.1 UNE MISSION « GESTION DE CRISE » AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

#### a. La Cellule d'Accompagnement de Seine Grands Lacs: animation, coordination, information et conseil

Dans le contexte de sa labellisation en établissement public territorial de bassin (EPTB) en 2011 et la parution du Décret Dignes de Mai 2015, Seine Grands Lacs a répondu en 2019 à la demande de ses membres et des collectivités, en créant une cellule d'accompagnement à la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

**La Cellule d'accompagnement compte 11 partenaires pour l'année 2023. Elle a pour missions l'animation, la coordination, l'information et le conseil de ses membres.**



#### b. Le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations

Le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations, **partagé par les élus et les acteurs locaux**, constitue une **aide à la décision** par la caractérisation des forces et des faiblesses du territoire au regard du risque, préalable indispensable à toute démarche ultérieure de prévention des inondations.

Ces mesures de réduction de la vulnérabilité doivent être concertées, fonctionnelles, réalistes, efficaces et adaptées aux moyens de la collectivité. **Il est à noter que ce diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations intègre les phénomènes de ruissellement en plus des débordements et des remontées de nappes.** Cet aléa, bien que méconnu, est en effet un phénomène récurrent.

**Le diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations** de la communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise s'est terminé en mai 2023 alors que celui de la communauté d'agglomération Grand Sénonais a officiellement débuté en septembre 2023.

Par ailleurs, différents ateliers ont été animés sur les thématiques du ruissellement (janvier 2023) et de la vulnérabilité du territoire (mars, avril et octobre 2023).



(Atelier « Diagnostic territorial de vulnérabilité aux inondations » à destination des services techniques de l'agglomération – Sens, 9 mars 2023)

La communauté d'agglomération de Marne-et-Gondoire et le syndicat mixte de la Marne Moyenne ont déposé leur déclaration de systèmes d'endiguements et d'aménagements hydrauliques respectivement en juin et octobre 2023.

**Suite à l'impulsion créée par le décret Dignes, la communauté d'agglomération du Grand Sénonais et la communauté de communes du Pays de Montereau ont lancé des actions de recensement de leurs ouvrages à l'automne 2023.**

Seine Grands Lacs porte également une mission d'accompagnement à la gestion de crise. Cette mission passe notamment par l'organisation de formations personnalisées et territorialisées à destination des élus et des agents ainsi que par l'organisation d'exercices de gestion de crise comme ce fut le cas pour la commune de **Saint-Germain-sur-Morin en juin 2023.**



(Journée Formation et Exercice de Crise - Saint-Germain-sur-Morin, 9 juin 2023)

En parallèle, se pose également la question de la vulnérabilité territoriale aux étiages sévères. En effet, en cas d'étiage sévère, le débit des cours d'eau peut s'avérer insuffisant pour répondre aux besoins des usages anthropiques et des milieux naturels.

**Le bassin de la Seine supérieure ne fait pas figure d'exception d'autant qu'il comporte de forts enjeux économiques et environnementaux.** Or, la quasi-absence de situation de défaillance grâce à l'action de soutien d'étiage des lacs-réservoirs au cours des dernières décennies a pu générer un sentiment de sécurité sans doute excessif, masquant par là même des vulnérabilités bien réelles.

Dans un contexte de changement global, la question de la disponibilité et du **partage de la ressource en eau** est donc devenue fondamentale pour notre territoire et les réflexions sur ce sujet doivent se poursuivre.

### 3.1.2 LABELLISATION DU PAPI DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES 2023 - 2029

#### a. Un PAPI très encourageant

Seine Grands Lacs a piloté un premier Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes sur la période 2014-2020. Il a permis de mobiliser collégalement une vingtaine de maîtres d'ouvrage dans un projet commun de prévention des risques d'inondations sur le bassin le plus exposé de France métropolitaine.

**167 actions ont ainsi été mises en œuvre.**

Parmi celles-ci, Seine Grands Lacs a permis la réalisation de nombreuses études d'amélioration de la connaissance, la mise en place d'EPISSEINE

(outil emblématique de la sensibilisation), ainsi que des diagnostics de territoire mais également l'engagement dans le projet de la Bassée.

Ce projet représente un montant de **220 millions d'euros sur 6 ans**, ce qui constitue pour des collectivités franciliennes, **le plus important effort d'investissement en matière de protection contre les inondations**, depuis l'inauguration du 4<sup>e</sup> lac-réservoir en 1990.

Le bilan très encourageant du PAPI sur la période 2014-2020 a incité Seine Grands Lacs à engager un nouveau PAPI qui s'étend sur la période 2023-2029.

Les services de Seine Grands Lacs ont travaillé à l'élaboration du dossier de candidature en lien étroit avec les partenaires et les services de l'État, notamment la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France.

À l'issue de cette démarche de co-construction et de l'instruction du dossier par les services de l'État, ce PAPI a fait l'objet d'une **labellisation par le Préfet de la Région Île-de-France via un courrier en date du 17 aout 2023.**

Ce courrier constitue l'acte administratif qui permet le démarrage des actions **pour les 6 prochaines années.**

### b. Les objectifs du programme

Ce programme vise à faire de l'Île-de-France un territoire mieux préparé et plus résilient face aux prochaines crues majeures de la Seine et de la Marne.

Il poursuit la mise en œuvre des objectifs fixés par l'État dans les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI) de la métropole francilienne et de Meaux.

Il a pour principaux objectifs de :

- **Répondre aux besoins des acteurs GEMAPIens, notamment sur la thématique des Systèmes d'endiguement,**
- **Développer les diagnostics territoriaux à l'échelle d'une intercommunalité, afin de renforcer la connaissance des enjeux,**
- **Compléter le périmètre existant afin de prévoir un PAPI dédié aux inondations par la Seine et par la Marne sur l'intégralité de l'Île-de-France,**
- **Pérenniser et conforter les actions les plus efficaces issues du PAPI 2014-2020.**

## Le PAPI 2023 - 2029 en chiffres :

- 62 maîtres d'ouvrages et 4 signataires d'un courrier d'intention
- 169 941 160 €HT / 199 505 276 €TTC
- 346 actions
- 22 intercommunalités, 23 communes, 6 syndicats, 3 départements, 5 opérateurs de réseau

### c. Les territoires d'intervention

L'objectif est de proposer un PAPI dont le périmètre soit **parfaitement cohérent avec les enjeux du bassin de risque et les ambitions de la stratégie locale du risque d'inondation (SLGRI)**, dont il est la déclinaison opérationnelle. À noter que l'Oise reste retranchée de ce périmètre (le PAPI porté par l'EPTB Oise-Aisne existe déjà pour ce cours d'eau).

Ce programme d'actions, qui se dessine sur un périmètre géographique élargi, se distingue par l'importance des crédits dévolus **aux axes 6 et 7**, relatifs à la gestion des écoulements et des ouvrages de protection hydrauliques.

**Cela illustre la maturité de la démarche, avec dans cette nouvelle phase, l'engagement de travaux structurants pour la prévention des inondations.**

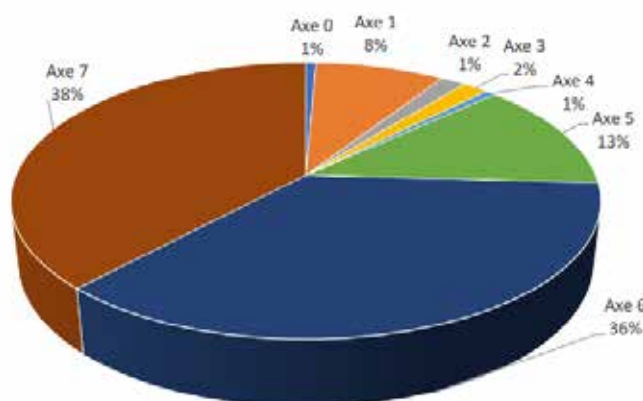


### d. Les principaux financeurs

- **Fonds de Prévision des Risques Naturels Majeurs : 31 492 963 €**
- **Agence de l'eau Seine Normandie : 3 350 475 €**
- **Métropole du Grand Paris : 589 278 €**
- **Conseil départemental de l'Essonne : 740 190 €**
- **Conseil départemental de la Seine-et-Marne : 441 305 €**



## Montant total prévisionnel 169 941 160 €HT



### e. Les actions portées par Seine Grands Lacs

Le coût prévisionnel des actions portées par Seine Grands Lacs est estimé à **14 355 000 €HT** et **17 226 000 € TTC**.

Ce montant comporte **35 actions** qui concernent :

• L'animation du PAPI sur 6 années :  
**1 080 000 €HT**

• La connaissance (modélisations) et la sensibilisation des Franciliens (Episeine) :  
**22 actions pour 6 345 000 €HT**

• La prévision :  
1 action pour  
**150 000 €HT**

• L'accompagnement à la gestion de crise :  
**3 actions pour 410 000 €HT**

### 3.1.3 PAPI DE TROYES ET DU BASSIN DE LA SEINE SUPÉRIEURE : UNE RÉVISION À MI-PARCOURS POUR INSCRIRE D'IMPORTANTES TRAVAUX DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Avec la réalisation du bilan à mi-parcours et l'élaboration du dossier de demande d'avenant, **l'année 2023 marque une étape importante pour ce programme d'actions** sur le deuxième territoire le plus exposé aux inondations du périmètre de reconnaissance de Seine Grands Lacs.

**Cette révision à mi-parcours est l'opportunité d'intégrer des travaux dont les études ont été réalisées durant la première phase.**

Au-delà de l'inscription de travaux, cette révision constitue également l'occasion de procéder aux ajustements nécessaires pour optimiser le programme. **Cette étape permet donc, de donner un second souffle au PAPI et de débloquer des situations parfois difficilement anticipables lors du montage du dossier en 2019.**

**Le montant global du PAPI 2020-2023 était de 7 453 000 €.** Sa révision permettra d'inscrire des travaux très importants pour le bassin de la Seine troyenne et supérieure pour un montant **total de 68,5 millions d'euros.**



Carte du périmètre du PAPI complet de la Seine Troyenne 2020-2026 (source : Seine Grands Lacs)

**Deux actions seront notamment portées respectivement par Seine Grands Lacs et la communauté d'agglomération Troyes-Champagne-Métropole.**

Ainsi, Seine Grands Lacs portera le confortement du parement amont du barrage-réservoir de la Morge pour un montant de **25 000 000 € HT**. Ce parement en béton bitumineux date de la construction du lac-réservoir en 1966 et a subi l'épreuve du temps, en perdant progressivement ses caractéristiques de souplesse et de résistance. **Les travaux prévus en 2024 et 2025 permettront de restaurer cet ouvrage en utilisant des enrochements et d'augmenter son niveau de sécurité.**

De son côté, Troyes Champagne Métropole réalisera les travaux de rénovation des digues du centre-ville de Troyes et de fiabilisation d'éléments du système d'endiguement de l'agglomération troyenne.

**Cette action, d'un montant de 29 413 069 € TTC, s'inscrit dans un programme global de travaux qui comporte plusieurs opérations.**

Pour rappel, le PAPI comptait initialement

8 maîtrises d'ouvrage :

- **Troyes Champagne Métropole,**
- **L'EPAGE Sequana,**
- **Le syndicat départemental des Eaux de l'Aube,**
- **Le syndicat DEPART,**
- **La Direction départementale des territoires de l'Aube (DDT 10) et la Préfecture de l'Aube,**
- **La Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,**
- **Le conseil régional du Grand Est,**
- **Seine Grands Lacs.**

Dans le cadre de sa révision, il accueillera un 9<sup>e</sup> maître d'ouvrage, le conseil départemental de l'Aube, qui portera une action de diagnostic de vulnérabilité de deux établissements scolaires situés en zone inondable sur les communes de Romilly-sur-Seine et de Bar-sur-Seine.

**Cet élargissement du nombre de maîtres d'ouvrages permettra ainsi de compléter la réponse des acteurs publics au défi des inondations sur le haut bassin de la Seine.**

### 3.1.4 PAPI MARNE, VALLAGE ET PERTHOIS

#### a. Les chiffres clés

Le Programme d'Études Préalables (PEP) de la Marne, Vallage et Perthois est un programme d'actions au stade d'étude, régi par une convention-cadre de partenariat qui court **du 28 octobre 2019 au 27 octobre 2023 inclus, soit 48 mois.**

Ce programme d'études est porté par Seine Grands Lacs, en qualité d'établissement public territorial de bassin (EPTB), à l'échelle du bassin de risque cohérent

dû à la présence **du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI) de Saint-Dizier, à l'activité du lac-réservoir du Der ainsi qu'à la présence des cours d'eaux que sont la Marne, l'Ornel, le Rongeant et la Cousance.**

**Ce bassin de risque cohérent couvre un territoire composé de 72 communes, réparties sur les départements de la Haute-Marne (52), de la Marne (51) et de la Meuse (55), eux-mêmes inclus dans le périmètre de la région Grand Est.**

Ce programme d'étude est composé de :

- **Six maîtres d'ouvrages :**
  - Seine Grands Lacs,
  - La communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise (CASDDB),
  - Les services de l'État en Haute-Marne et en Meuse,
  - Le syndicat mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA),
  - La communauté de communes des Portes de Meuse (CCPM),.
- **Quatre financeurs :**
  - L'État,
  - L'Agence de l'eau Seine-Normandie,
  - La Région Grand Est
  - Les Fonds Européens Champagne-Ardenne ;
- **31 actions, pour un budget porté à 2,02 M €, avec un concours financier à hauteur de 1,52 M€ (en-viron 75%).**

Seine Grands Lacs est porteur du programme et assure en parallèle la maîtrise d'ouvrage de 11 actions.

### **b.L'avenant du PEP validé en fin d'année 2022**

Le 27 octobre 2022, le Préfet de la Haute-Marne, par ailleurs Préfet pilote du PEP, a validé l'avenant proposé par les partenaires du projet permettant :

- **de disposer d'une année supplémentaire de réalisation des actions jusqu'au 27/10/2023 ;**
- **d'être rendu conforme au cahier des charges PAPI 3<sup>ème</sup> génération (version 2021), transformant l'intitulé de « PAPI d'intention » en « PEP » ;**
- **l'intégration d'un nouveau maître d'ouvrage, la Communauté de Communes des Portes de Meuse, portant à six le nombre de maîtres d'ouvrages ;**
- **la modification et l'intégration de nouvelles actions à réaliser jusqu'au bilan effectif du PEP ;**
- **l'optimisation des plans de financements des actions du PEP (programmes d'études préalables) anciennes et nouvelles intégrées.**



Atelier « Mieux maîtriser le risque ruissellement »

### **c.Les temps forts de l'année 2023**

L'année 2023 a été marquée par deux temps forts pour :

- **En qualité de porteur du PEP, l'engagement du bilan du PEP et le montage du dossier candidature de PAPI complet (action 0.2).**

Cet engagement se traduit en cohérence avec l'appel à projets PAPI 3<sup>ème</sup> génération (version 2021) et dans l'esprit d'une co-construction avec les partenaires actuels du projet. Pour ce faire, les partenaires et Seine Grands Lacs ont répondu à un questionnaire de satisfaction et de recommandations et initié la rédaction des fiches-actions bilans pour composer le bilan du PEP. En parallèle, de premières rencontres informatives auprès de partenaires présents à l'échelle du bassin amont de la Marne et de ses affluents ont pu se dérouler afin d'apporter les premiers enseignements du PEP ;

- **En qualité de maître d'ouvrage, Seine Grands Lacs a piloté deux ateliers thématiques (action 1.7).** Ils portaient sur la « maîtrise du ruissellement » et la « réduction de la vulnérabilité des enjeux à l'échelle du territoire ». Ces ateliers ont permis de réunir une quarantaine de participants (collectivité, syndicats, gestionnaires d'ouvrages et de réseaux, services de l'État, partenaires financiers) et de produire deux documents de synthèse.



Atelier « Réduction de la vulnérabilité des enjeux du territoire »

## d. Les perspectives sur l'année 2024

L'année 2024 sera une année déterminante, notamment au travers de deux temps forts :

- La finalisation du bilan du PEP par la mise en lumière des enseignements clés issus des actions menées, la mise en cohérence des objectifs initiaux du programme et ses enseignements, le questionnement des recommandations et des opérations à inscrire dans le prochain PAPI complet avec l'ensemble des partenaires et les services de l'État ;
- La co-construction du dossier de candidature du PAPI complet, avec l'appui des partenaires actuels et l'engagement de nouveaux partenaires à formaliser, tels que le Parc national des Forêts, le conseil départemental de Haute-Marne, Voies Navigables de France, la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne, la communauté d'agglomération du Pays de Chaumont, etc...

Dans ce cadre, une synergie territoriale entre les deux stratégies locales et leurs applications à l'échelle des TRI de Saint-Dizier et de Châlons-en-Champagne sera recherchée.

## 3.1.5 PEP DU BASSIN DE L'YONNE

En 2023, et conformément au cahier des charges PAPI3 2021 du Ministère de la Transition Écologique, le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin de l'Yonne a poursuivi sa phase de mise en œuvre opérationnelle qui s'étendra sur une période de 3 ans (soit jusqu'en 2025).

Quelques caractéristiques du bassin de l'Yonne :

- Un bassin versant de près de 11 000 km<sup>2</sup>
- Un linéaire de cours d'eau d'un peu plus de 1 800 km
- Un peu plus de 434 000 habitants
- 735 communes
- 5 départements (Aube, Côte-d'Or, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne)
- 3 régions (Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Île-de-France)
- 1 lac-réservoir : Pannecière.



**Le PEP du bassin de l'Yonne a connu une année riche en développement avec notamment le démarrage d'une part importante des actions du programme.**



Comité de pilotage du PEP du bassin de l'Yonne, le 28 avril 2023



Atelier de présentation du diagnostic de vulnérabilité aux services techniques de la communauté d'agglomération du Grand Sénonais, le 9 mars 2023

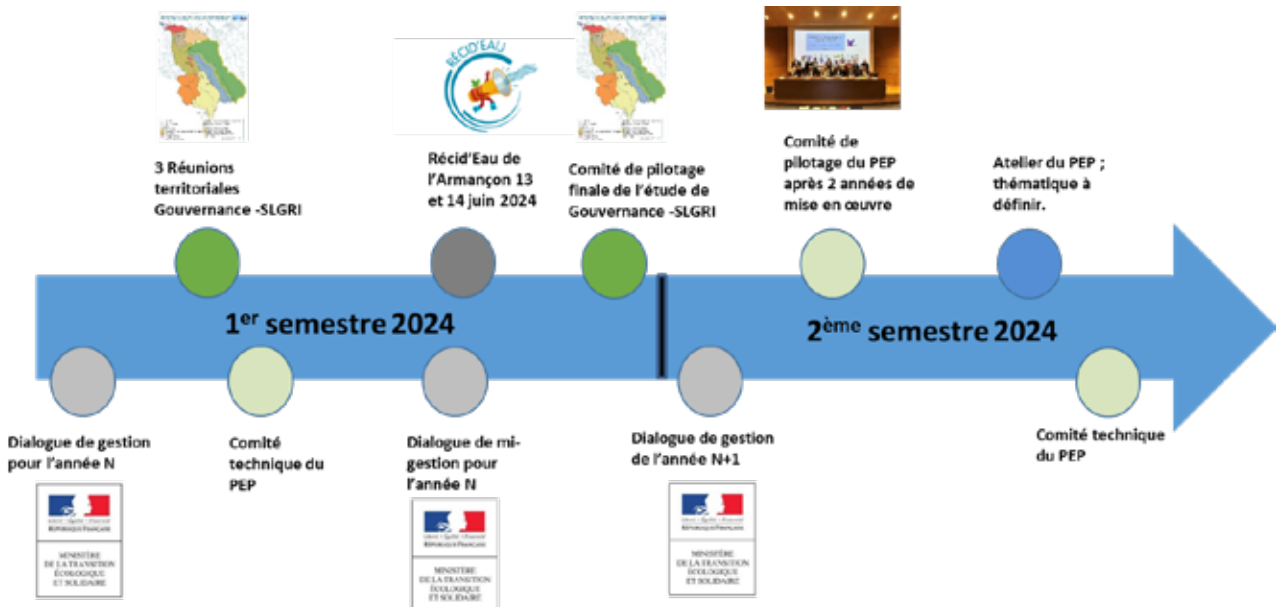


Réunion de lancement de l'action 0.3 : définition des modalités de gouvernance à l'issue du PEP pour la mise en œuvre au stade PAPI complet, le 6 avril 2023



Atelier EPISSEIN dans le cadre de l'action 1.2 du PEP, le 24 mai 2023

**L'année 2024 représente une étape majeure pour le PEP avec sa deuxième année de mise en œuvre.**



### 3.1.6 PEP DU BASSIN DU LOING

Le Programme d'Études Préalables (PEP) du bassin du Loing (2021 - 2024) est une des réponses aux crues majeures qu'a connues le bassin du Loing en mai-juin 2016.

Porté par Seine Grands Lacs **en partenariat étroit avec l'EPAGE du Loing et les collectivités territoriales**, le PEP du bassin du Loing a été labellisé le 24 juin 2020.

Il dispose d'un budget global de

**2,3 millions d'euros HT**

défini pour une **durée de 3 ans**.

Dans le cadre de ce PEP, Seine Grands Lacs a proposé à ses partenaires - maîtres d'ouvrage et financeurs - de mettre en œuvre des groupements de commandes en vue de mutualiser les ressources humaines et matérielles dévolues à la réalisation des actions qui y sont inscrites.

Ces projets communs poursuivent plusieurs objectifs :

- **Homogénéiser les méthodes employées et les livrables produits par les prestataires sélectionnés ;**
- **Coordonner la mise en œuvre des actions concernées via une notification et une clôture coordonnée des marchés afférents ;**
- **Mutualiser les moyens humains et les compétences de chacun des partenaires ;**
- **Disposer d'un montant global plus attractif pour les prestataires ;**
- **Limiter la concurrence pour l'accès aux prestataires ;**
- **Réduire les coûts des prestations au moyen d'économies d'échelles.**

**Au-delà de ces objectifs, il s'agit également de mettre en réseau les différents acteurs du territoire** afin de monter en compétence sur la thématique des groupements de commandes en prévision du futur PAPI de plein exercice du bassin du Loing.

Après concertation avec les maîtres d'ouvrage et les financeurs, **3 marchés communs ont vu le jour :**

- **Un marché d'achat et de pose de repères de crues** réunissant 6 actions de maîtres d'ouvrage,
- **Un marché de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments et équipements publics** réunissant 6 actions de maîtres d'ouvrage,
- **Un marché de diagnostics de vulnérabilité territoriale aux inondations** réunissant 5 actions de maîtres d'ouvrage.

Au total, **9 maîtres d'ouvrage** se sont associés pour réaliser conjointement **17 des 41 actions du PEP du Loing**.

**Dans le cadre des PAPI, Seine Grands Lacs s'engage auprès de ses partenaires pour mener des actions de sensibilisation au risque inondation et à la préservation de l'environnement.** À l'invitation de l'EPAGE du bassin du Loing, l'équipe d'EPISEINE était présente aux Journées du Développement Durable (JDD) de Montargis, du 24 au 26 mars.

Ce fut l'occasion pour l'établissement de montrer son savoir-faire en matière de sensibilisation du public scolaire.

Au total, ce sont quelques 720 élèves de la maternelle au lycée qui ont parcouru les stands (soit l'intégralité des classes du Montargois).

**Les deux journées suivantes étaient ouvertes au grand public et nombre des 5 000 participants ont eu l'occasion de s'informer auprès des équipes de Seine Grands Lacs et de l'EPAGE du Loing.**



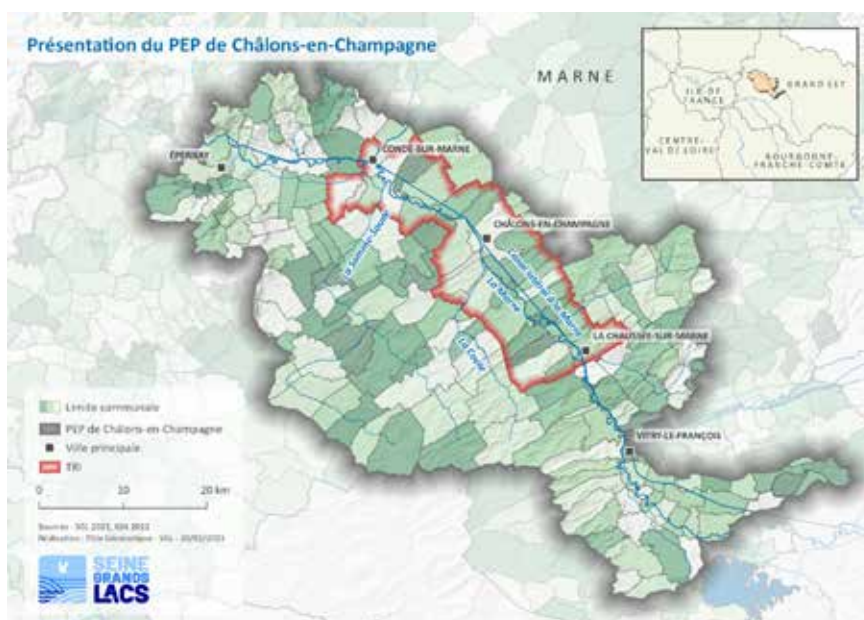
### 3.1.7 PEP DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ET DE LA MARNE MOYENNE

L'année 2023 a été marquée par l'élaboration du PEP. De février à mai 2022, **vingt-deux structures potentiellement porteuses d'actions ont été rencontrées**, ce qui a permis de tisser un lien avec et entre les acteurs du territoire autour de la démarche PEP et de la prévention des inondations. Le 3 juillet 2023 à Épernay et le 6 juillet à Vitry ont eu lieu des réunions de restitution de ces rencontres. Elles ont permis de faire le point sur les actions envisagées dans le programme. Dès lors, les maîtres d'ouvrages ont pu rédiger leurs fiches actions.

**Du 14 au 20 septembre 2023, les financeurs que sont l'État, l'Agence de l'eau Seine Normandie, le Département de la Marne, la Région Grand-Est ont été rencontrés pour avis sur les fiches actions.**

Cette année 2023 s'est clôturée le 24 novembre en présence de Patrick OLLIER, par **un Comité de pilotage, afin de valider le dossier de candidature à remettre à l'instruction.**

L'année 2024 sera marquée par l'instruction du dossier de candidature du Programme d'Études Préalables, soumis à la validation du Préfet pilote de la Marne. **Cette validation sera l'occasion d'organiser une conférence territoriale de lancement des actions afin de démarrer le programme pour 3 ans.**



Présentation du PEP de Châlons-en-Champagne

## 3.2.EPISEINE : un dispositif de sensibilisation au risque inondation en plein essor

En 2023, le dispositif EPISEINE de sensibilisation au risque inondation a poursuivi son développement, avec de nombreuses interventions auprès des scolaires, et un parcours de formations riche et apprécié.

## 3.2.1 UNE ANNÉE RICHE EN INTERVENTIONS AUPRÈS DES SCOLAIRES ET DES PARTICULIERS

L'année 2023 a été jalonnée de nombreuses actions de sensibilisation auprès du public scolaire.

**De la découverte de la sandbox, en passant par des quiz interactifs et le jeu "À votre sac, prêt, partez !", de nombreux enfants ont découvert les bases du risque inondation et appris des gestes simples pour s'y préparer sereinement.**



Récid'Eau de l'Armançon, mai 2023 - stand EPISEINE - Coupe du monde de slalom, octobre 2023



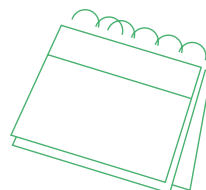
Ces interventions se sont faites sur l'ensemble du bassin amont de la Seine, de la Côte d'Or en passant par Montargis et la région francilienne. Au total, 1 800 enfants et particuliers ont bénéficié de ces actions de sensibilisation au risque inondation.

### MARS :

Stand EPISEINE à l'occasion de la 12<sup>ème</sup> édition des Journées du développement durable, organisée par l'EPAGE du bassin du Loing à Montargis. À cette occasion, **720 élèves de la maternelle au lycée ont été sensibilisés.**

### MAI :

Participation à la 3<sup>ème</sup> édition des « Récid'Eau » de l'Armançon, au cours de laquelle **800 élèves du CP au BTS ont bénéficié des actions de sensibilisation** proposées par l'équipe EPISEINE de Seine Grands Lacs.



### OCTOBRE :

**200 scolaires et particuliers** sont venus se renseigner sur le stand EPISEINE lors de la coupe du monde de slalom au stade nautique olympique de Vaires-sur-Marne.

Environ **70 particuliers** dont de nombreux enfants ont été sensibilisés **dans le cadre de PLOUF 94**, organisé par la ville d'Alfortville et la Croix-Rouge française.



### 3.2.2. QUELQUES 300 PERSONNES FORMÉES GRÂCE AUX PARCOURS DE FORMATION EPISEINE

EPISEINE propose gratuitement des formations, en format distanciel et présentiel. Cette année 2023, 300 agents publics, élus et membres d'association en ont bénéficié au cours de formations variées : **sensibilisation du grand public, préparation à la gestion de crise, planification de la continuité d'activité, diagnostic de la vulnérabilité bâtementaire, etc.**

Parmi ce programme de formations, sont comprises 2 formations destinées aux « **sensibilisateurs** » - **agents de collectivités, membres d'associations, professeurs et particuliers** amenés à intervenir auprès de la population pour **lui apprendre à se préparer aux inondations** :

- La formation « **Apprendre à animer une balade sur les inondations** » enseigne la méthodologie pour **créer et animer une balade autour des inondations, adaptée au territoire et au public ciblés.**
- La formation « **Apprendre à animer l'Escape Game Mission 2072** » permet d'animer un escape game sur **les inondations et de le réutiliser comme outil de sensibilisation auprès du public.**



Formation apprendre à animer une balade sur les inondations, janvier 2023

**Toutes les personnes qui ont eu accès à ces formations ont fait part de leur grande satisfaction quant au contenu des sessions proposées.**

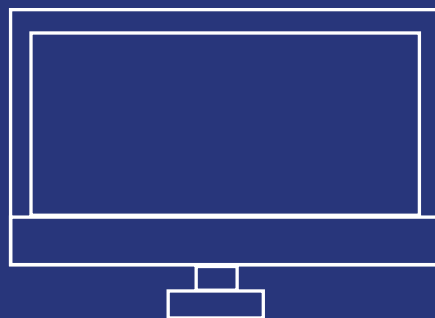
### 3.2.3. UNE COMMUNAUTÉ QUI POURSUIT SA CROISSANCE

En 2023, la barre des

**220 000 visites sur Episeine.fr**

a été franchie. À cela s'ajoutent les nombreux abonnés aux réseaux sociaux Episeine (**Facebook, X, Instagram et LinkedIn**).

En 2023, ce sont 400 abonnés supplémentaires qui ont suivi l'actualité du risque inondation pour la région francilienne.

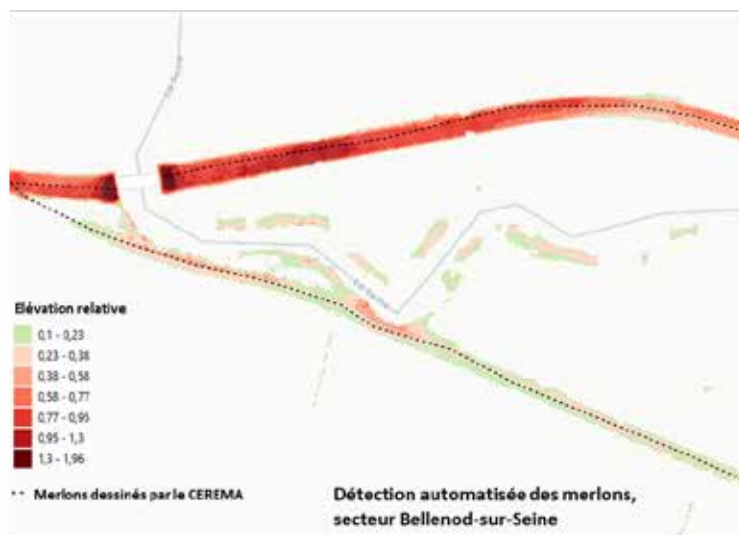


### 3.3. Les zones d'expansion des crues : une centaine de projets, 4 réalisations en 2023

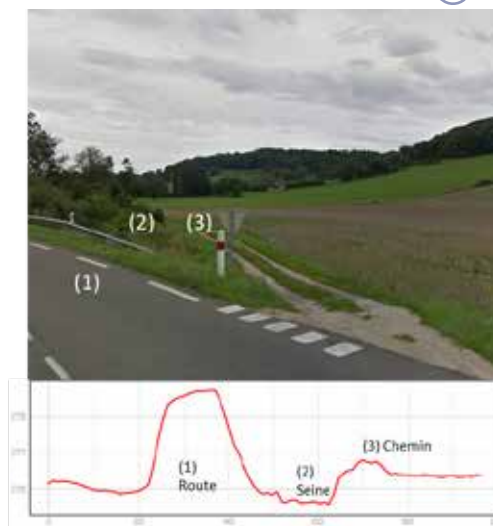


Dans le cadre de l'action consacrée à la « **préservation, restauration et gestion des champs d'expansion des crues et des zones humides et, par extension, à la valorisation des infrastructures vertes dans la gestion globale du risque inondation sur le bassin amont de la Seine** », Seine Grands Lacs a recruté une doctorante en thèse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la REcherche), qui a finalisé l'outil géomatique qui permet l'identification, la caractérisation et la hiérarchisation des Zones d'Expansion des Crues sur un bassin-versant test.

Elle a ainsi apporté des compléments novateurs en mettant au point, par exemple, un outil qui permet **d'identifier les anomalies topographiques telles que les digues et les merlons de curage** qui sont susceptibles de limiter le bon fonctionnement des ZEC et un outil permettant une cartographie automatisée **des espaces inondés à partir des images RADAR**.



Exemple d'utilisation de l'outil : mise en évidence de la digue formée par la route et de merlons sur l'Ource à Bellenod-sur-Seine (21).

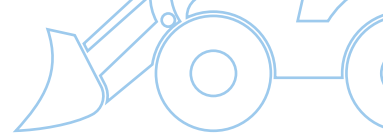


**Cette action nécessite une forte implication avec l'ensemble des parties prenantes et notamment de la profession agricole.**

C'est pourquoi, en 2023, l'animation territoriale s'est axée sur des ateliers de concertation mettant en avant les objectifs communs tant sur le volet concernant l'élaboration d'un outil géomatique qui fait écho à l'Observatoire des Terres Agricoles Inondées porté par la Chambre d'agriculture de la région Île-de-France que sur le volet de la co-construction de projets de territoires.

Depuis la conférence du 8 mars 2022 qui a lancé **l'appel à projets relatif aux ZEC**, ce sont **plus de 110 projets** qui ont été signalés et **43 retenus**. Ils concernent :

<b>12</b> maîtres d'ouvrages,	<b>11,2</b> millions d'euros de projets dont 1,4 million de participation de Seine Grands Lacs,	Près de <b>350 ha</b> de ZEC à préserver, restaurer ou aménager,	Près de <b>1</b> million de m <sup>3</sup> d'eau susceptible d'envahir ces espaces lors d'une crue majeure.
-------------------------------------	--	--	---



Parmi les projets retenus, **8 chantiers ont pu être finalisés**. Ainsi, par exemple, la restauration d'une ZEC par la reconnexion d'une portion court-circuitée de la Brie dont le tracé avait été modifié à Frampas-Voillemonte. Ces travaux menés par le syndicat mixte d'aménagement de la Voire ont permis de restaurer **5 ha de ZEC pour un volume potentiel de stockage transitoire estimé à 25 000 m<sup>3</sup>**.



## 3.4. Animation territoriale et culturelle : l'eau comme source d'inspiration

### 3.4.1. LA RÉSIDENCE DE L'ARTISTE JULIEN POIDEVIN

Seine Grands Lacs développe depuis 2020 une **offre culturelle et finance par appel à projets, une résidence d'artiste, dotée de 10 000 € dans l'église désacralisée de Champaubert, au bord du lac du Der**. Les propositions relèvent d'esthétiques et de disciplines très variées mais ont nécessairement trait **à l'eau, à la biodiversité, à l'environnement, aux enjeux écologiques...**

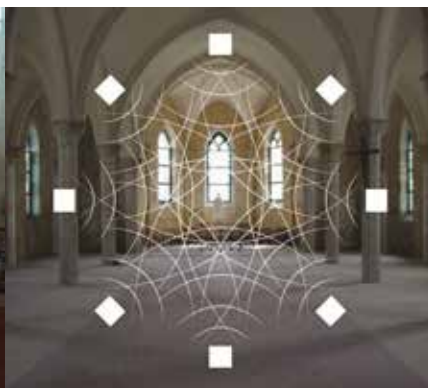
Les artistes retenus conçoivent également des actions en direction des publics – **ateliers, présentation des étapes de création, sensibilisation aux arts...**

Ces résidences sont désormais **reconnues tant localement que médiatiquement**. En témoigne le nombre de visiteurs en augmentation constante et les partenariats noués avec d'autres événements tels que la Fête de la Grue ou le Festival de la photo animalière de Montier-en-Der, ou encore, la promotion des résidences par l'Office de tourisme du Der.

Lauréat 2023, l'artiste intermédia **Julien POIDEVIN** a ainsi investi l'église de Champaubert durant tout l'été. Il y a réalisé plusieurs œuvres qui proposent chacune à leur manière un dialogue poétique entre le site du Lac du Der, son histoire, sa faune et sa flore :

- **L'Écho des pierres**, une installation sonore immersive élaborée en jouant avec l'acoustique de l'église,

- **Les Sirènes**, une installation sonore immersive sur le thème de l'eau qui tente de rendre palpables des phénomènes naturels, par un voyage à travers les cycles de la nature, afin de nous rappeler notre connexion intime avec l'élément liquide, Géosonic Mix, balade géolocalisée en forme de portrait sonore du Lac du Der. Le lancement de l'application a été programmé pour les Journées européennes du Patrimoine et reste disponible pendant un an dans l'église de Champaubert. **Une partie de ces créations sonores ont été enregistrées avec les habitants et les structures partenaires.**



L'écho des pierres - Julien POIDEVIN - Géosonic Mix

### 3.4.2. UNE FRESQUE MONUMENTALE À MESNIL-SAINT-PÈRE, DANS LE CADRE D'UN CHANTIER D'INSERTION, ACTE II

Jeudi 1<sup>er</sup> juin, Patrick OLLIER, des élus du conseil départemental de l'Aube et Pierre COPPEY, Président de l'association Aurore, ont inauguré à Mesnil-Saint-Père aux abords du lac d'Orient, une fresque réalisée par de jeunes décrocheurs.

**Ce projet est né de la volonté de l'association Aurore Dynamo, de Seine Grands Lacs et du conseil départemental de l'Aube d'organiser des ateliers de sensibilisation à la biodiversité.**

**Cette action s'inscrit dans un dispositif de remobilisation des jeunes décrocheurs porté par le Département de l'Aube.**



Les jeunes ont reproduit sur le mur d'enceinte des ateliers Seine Grands Lacs à Mesnil-Saint-Père, le long de la vélo voie,

**une fresque imaginée avec les artistes graphieurs Korny et Rise Up,**

sur les thématiques abordées en ateliers, à savoir l'environnement et la biodiversité. **Cette œuvre fait suite à la première fresque initiée en 2022 sur le cycle de l'eau.**

Une présentation de cette démarche d'insertion, depuis les premières idées jusqu'à la réalisation, a été faite par les chefs de projet, l'association et les artistes. Il s'agit en effet d'un projet **à la fois culturel et social destiné à valoriser des jeunes en insertion.**

D'une longueur de plusieurs centaines de mètres, le mur situé contre la vélo voie était le support idéal pour distiller de l'information, via un geste artistique. Seine Grands Lacs, propriétaire et gestionnaire du Lac d'Orient a donc souhaité illustrer la thématique de l'eau, son cœur de métier, sur la première partie de la fresque.

Devant le résultat et l'investissement des jeunes, une seconde partie a été proposée **sur le thème de la biodiversité et des zones humides, en évoquant le site Ramsar des « Étangs de la Champagne humide ».**

Le processus s'est déroulé en plusieurs temps. Les jeunes ont d'abord travaillé sur une maquette lors d'ateliers animés en amont par ALEX RISE UP et KORNÏ. Les deux artistes ont ensuite travaillé à la création et à la mise en forme de la maquette. Puis ils ont invité les jeunes à peindre la fresque à leurs côtés.



# 3.5. SEINE GRANDS LACS ENGAGÉ DANS DES PARTENARIATS AU SERVICE DES TERRITOIRES

## 3.5.1. SEINE GRANDS LACS, ACTEUR DU PROJET DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE-MONTOIS

### a. Assurer un rôle de conseil, d'animation et de coordination auprès des collectivités du territoire

Lacs accompagne la communauté de communes de la Bassée-Montois (CCBM) dans sa réflexion sur le devenir du Canal de dérivation de Bray à La Tombe. La CCBM porte un projet paysager structurant de type voie verte afin de mieux affirmer son identité et de **valoriser les richesses paysagères et écologiques qui font la singularité de la Bassée.**

La CCBM ne dispose ni de l'ingénierie ni des moyens financiers pour porter et mettre en œuvre ce projet. Elle a donc sollicité Seine Grands Lacs qui, dès juin

2022, s'est engagé par la voix du Président Patrick OLLIER, à accompagner le territoire.

**En décembre 2022**, une rencontre s'est tenue entre la Présidence de la CCBM et la Direction de Seine Grands Lacs afin de convenir d'une stratégie qui favorise la mise en œuvre d'un projet d'aménagement sur ce canal.

Compte tenu de la multiplicité des acteurs (VNF, CCBM, Seine Grands Lacs, Fédération de Pêche, Chasse, ...) qui interagissent autour de cet ouvrage, **il a été convenu d'établir un schéma directeur d'aménagement du canal.**

### b. Des enjeux partagés sur le canal de Bray à La Tombe :

Le canal de Bray à La Tombe, propriété de l'État est géré par Voies Navigables de France. Le creusement du canal a été réalisé en 1896. Il traverse les communes de La Tombe, Gravon, Balloy, Bazoches-lès-Bray, Mousseaux-les-Bray et Mouy-sur-Seine. Cet ouvrage est également situé en interface des casiers n°6-7-8 du programme global des casiers écrêteurs de crue dans la vallée de la Bassée dont Seine Grands Lacs est maître d'ouvrage. Les casiers n°6-7-8 influenceront très probablement le fonctionnement du canal de Bray à La Tombe car les digues sud des trois espaces endigués seront contiguës au canal. Un système de compensation hydraulique inclus dans les ouvrages sera à prévoir pour éviter des détériorations des berges du canal sous la poussée de la nappe lorsque les ouvrages seront en phase de stockage (drainage et relevage).

Au vu des positionnements et enjeux propres à chaque partie prenante, il a été convenu de réaliser, sous forme de plan-guide d'aménagement, un schéma directeur traitant du devenir du canal.

Pour mener à bien cette démarche et hiérarchiser les enjeux, il convient de réaliser différents diagnostics techniques permettant d'obtenir une complète connaissance de l'ouvrage.



Le canal de Bray à La Tombe

### c. L'intelligence collective au service du territoire

Deux actions ont été engagées en 2023 :

- **Une convention partenariale avec l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne-La-Vallée.**
- **Plusieurs diagnostics financés par Seine Grands Lacs et VNF, relatifs à l'état environnemental (inventaire faune-flore, diagnostic hydro-biologique et piscicole) et au fonctionnement hydraulique du territoire.**

Ainsi, Seine Grands Lacs a confié à **4 étudiants** architectes-urbanistes de l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires de Marne-La-Vallée, une étude intitulée **Aménagement hydraulique de la Vallée de la Bassée et devenir du Canal de Bray-La-Tombe** :

**un enjeu fort pour le territoire de la communauté de communes de la Bassée-Montois.**

**L'objectif est de mettre en synergie l'ensemble des acteurs du territoire vers un projet fédérateur alliant enjeux hydrauliques, écologiques et de détente pour les habitants (loisir, pêche...).**



*Proposition des étudiants de l'EAVT : la partie aval du canal est un jardin linéaire, lieu de promenade et de production agricole. Des roselières sont cultivées, initiant une nouvelle filière de matériaux biosourcés.*

### d. S'engager autour d'un schéma directeur

Suite à ces études, un schéma directeur traitera des questions des usages et de leur cohabitation. Loisirs, développement touristique local et départemental, la préservation et restauration de la biodiversité de la vallée, gestion de la ressource en eau du bassin versant ... **ces différentes thématiques seront abordées dans un projet global partagé par les acteurs, dont la portée dépasse le seul sujet du canal.**

**Cette étape de définition du « projet commun de territoire » devra permettre d'identifier des pilotes et responsables thématiques, qui pourront mettre en œuvre la déclinaison opérationnelle du projet.**



## 3.5.2. SEINE GRANDS LACS ET LE SIAAP : ASSOCIER LE PETIT ET LE GRAND CYCLE DE L'EAU

Seine Grands Lacs coordonne l'action publique des collectivités territoriales de l'amont du bassin de la Seine pour gérer le risque lié aux inondations et soutenir les débits de la Seine et de la Marne notamment pendant la saison sèche, tout en assurant la préservation des écosystèmes aquatiques.

Le SIAAP assure le traitement des eaux usées de **9 millions de Franciliens** pour les restituer en quantités et qualités contrôlées, à la Seine et la Marne, agissant ainsi pour la reconquête de la biodiversité dans des milieux impactés par les activités humaines.

À travers leurs missions de service public, ces deux entités ont intégré au cœur de leur préoccupation la préservation de la ressource en eau et, plus spécifiquement, les aspects qualitatifs et quantitatifs de la Seine à la traversée de l'agglomération parisienne lors des périodes extrêmes.

**L'engagement de partenariats durables entre les structures publiques en charge de l'assainissement et de la régulation du débit des cours d'eau permet de progresser collectivement sur les problématiques techniques et environnementales communes.**

Partenaires historiques, **Seine Grands Lacs et le SIAAP ont récemment souhaité densifier et structurer leur partenariat de recherche.**

La signature d'une convention de cinq ans en novembre 2023, suite à un travail de collaboration initié en 2022 **lors du congrès de l'AMIF (Association des maires d'Île-de-France)** permettra à Seine Grands Lacs et au SIAAP de mettre leurs savoirs et compétences complémentaires au service de la recherche autour de la connaissance des relations entre **la gestion des lacs et la qualité des eaux** et autour de la réduction de la vulnérabilité aux inondations.



### 3.5.3. LES RENCONTRES DE SEINE GRANDS LACS : UNE CONFÉRENCE POUR ÉCHANGER SUR NOS MISSIONS ET NOS PROJETS

Seine Grands Lacs a organisé une conférence, Les Rencontres de Seine Grands Lacs, afin d'échanger et de partager avec les représentants du bassin et en présence de nombreux élus et personnalités, sur les actions à mener à l'échelle du bassin versant de la Seine. Inondation, sécheresse... Seine Grands Lacs a ainsi affiché son souhait d'agir collectivement pour une meilleure protection des populations. L'événement a rassemblé plus de 250 personnes.

La matinée a été consacrée à deux tables rondes :

- Développer les synergies face au risque inondation ;
- Étiage et sécheresse - favoriser les stratégies collectives.

L'après-midi, trois ateliers thématiques et un comité ont été organisés :

- Les lacs-réservoirs,
- Le projet de Seine Bassée,
- La réduction de la vulnérabilité aux inondations,
- Le comité des grands témoins sur les Zones d'Expansion des Crues - ZEC.





**FONCTIONNEMENT  
DURABLE AU  
QUOTIDIEN ET  
AMÉLIORATION DU  
CADRE DE TRAVAIL**





4

## 4.1. Un programme massif de rénovation des locaux techniques de Seine Grands Lacs

### 4.1.1. UN LIEU D'APPEL PASSIF : LE NOUVEAU CENTRE TECHNIQUE D'ECLARON INAUGURÉ

Le site accueille une partie des agents en charge de l'entretien du lac du Der (lac Marne), ainsi que l'atelier de mécanique et le magasin qui sont **des services supports pour les activités de Seine Grands Lacs (soit environ une dizaine de personnes)**.

Implantés sur place dès la création du lac en 1974, les bâtiments n'avaient fait l'objet d'aucune évolution en termes de fonctionnalité et de qualité du bâti. **Il était donc nécessaire de réhabiliter l'ensemble du site, afin de mettre à disposition des équipes, des vestiaires, bureaux, atelier et hangar de qualité, ainsi qu'un local d'archives et un local syndical.**

**La surface utile couverte est de 1 150 m<sup>2</sup>.**

Lors de la programmation, le choix a été fait par la maîtrise d'ouvrage de réaliser un bâtiment

**performant énergétiquement** (bâtiment passif), et exemplaire sur le volet environnemental (bâtiment en bois, avec des isolants bio-sourcés).

**Cela a permis au projet d'être retenu par la Région Grand Est dans le cadre de l'appel à projet Climaxion (programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire), et de bénéficier de subventions.**



Les ordres de services de démarrage ont été émis le **1<sup>er</sup> septembre 2021**, et le **chantier a été réceptionné le 26 juillet 2023**, les **locaux inaugurés le 30 août 2023**. Les travaux se sont déroulés en site partiellement occupé (l'atelier de mécanique et le magasin sont restés sur place durant toute l'opération), et l'ensemble des anciens bâtiments ont été désamiantés et démolis, hormis l'ancien atelier dont seule la structure a été conservée.

Les constructions neuves ont ensuite pu être réalisées selon des procédés classiques ; **à noter toutefois que les murs en bois ont fait l'objet d'une forte préfabrication en atelier.**

## 4.1.2. LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU LIEU D'APPEL DE MATHAUX SE TERMINENT

Le projet a pour objectif de restructurer entièrement la grange, qui est un bâtiment emblématique du lac Aube, typique de l'architecture locale de la « grange champenoise à pan de bois » (**ce bâtiment situé initialement dans l'emprise de la cuvette, a été déplacé lors de la création du lac**).

Cette grange servait de lieu de stockage pour le petit matériel agricole et sera transformée en locaux servant de nouveau centre technique avec bureaux, vestiaires, salle à manger. Ces futurs locaux respecteront les critères du label bâtiment passif et sont destinés à accueillir **la douzaine d'agents en charge de l'entretien des espaces naturels, de l'électromécanique et du laboratoire**.

Le bâtiment qui est à ce jour utilisé comme vestiaire sera également fortement restructuré et rénové thermiquement. Il sera reconfiguré comme **espace de stockage et de consultation des archives techniques** et abritera aussi **la future chaufferie à granulés bois**.

Enfin, un nouveau hangar sera construit avec une vingtaine d'emplacements sécurisés et d'accès fonctionnels pour garer le matériel roulant (pelle, tracteurs, remorques, fourgon, etc.) ainsi que trois zones encloisonnées et sécurisées pour le stockage du matériel (tondeuses avec zone de maintenance, outillage d'entretien, matériel de maçonnerie).

**À noter qu'une partie de la couverture sera équipée de panneaux solaires photovoltaïques.**

**Les aménagements et installations en cours de réalisation offriront donc de meilleures conditions de travail et s'inscrivent dans une démarche de transition énergétique tout en présentant une parfaite intégration architecturale, paysagère et environnementale.**



## 4.2. À Seine Grands Lacs, les crises, ça se prépare

### 4.2.1. UNE MISSION « GESTION DE CRISE » AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Seine Grands Lacs porte depuis 2019 une mission d'accompagnement à la gestion de crise. Les actions menées dans le cadre de cette mission sont les plus opérationnelles possibles afin de donner aux décideurs locaux les outils pour gérer des crises.

A ce titre, Seine Grands Lacs propose régulièrement :

- des formations à destination des élus et agents territoriaux ;
- des ateliers de sensibilisation ;
- des exercices de gestion de crise.

Entre janvier et avril 2023, ce sont ainsi **5 sessions de formations** dédiées à la gestion de crise qui ont pu être organisées.

Par ailleurs, le 4 avril dernier s'est tenu dans la commune de Nemours une journée pédagogique sur la thématique de la gestion de crise. Cette journée intitulée « La crise n'est jamais Loing » a été co-organisée par l'EPAGE du Loing et Seine-Grands Lacs.

Cette journée alliant formation théorique et pratique ciblait principalement les élus et agents des collectivités. Elle a rassemblé **une soixantaine de participants : élus accompagnés de techniciens, représentants des services de l'Etat et des SDIS des trois départements du bassin du Loing (Loiret, Yonne et Seine-et Marne).**

La journée s'est tenue en deux temps avec une matinée consacrée à la formation des participants aux grands outils de la gestion de crise en France et un après-midi voué à la mise en pratique des acquis de la matinée au travers d'un exercice de gestion de crise simulant une montée des eaux.

Ambitieux, cet exercice mobilisait quatre cellules de crise (**trois cellules communales et une cellule intercommunale**) en interaction les unes avec les autres. L'objectif visé était de se familiariser avec les outils que sont les PCS et les PICS tout en apprenant à prioriser les interventions et à répondre aux sollicitations de la presse.



Une matinée consacrée à la formation des élus et agents des collectivités (sources : SGL / EPAGE du Loing).



Un après-midi consacré à la mise en pratique des acquis de la matinée (sources : SGL / EPAGE du Loing).



Pour finir, 10 bénéficiaires ont été assistés dans la réalisation de leur Plan de Continuité d'Activité.

Plusieurs guides ont également été formalisés courant 2023 afin de permettre aux collectivités de **réaliser leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**. En complément, une trame de DICRIM, modifiable, a été produite en vue d'être diffusée auprès des collectivités.

## 4.2.2. PRÉPARATION À LA GESTION DE CRISE

La préparation à la gestion de crise et la planification de la continuité d'activité constituent une mission essentielle pour Seine Grands Lacs. La finalisation du premier Plan de Continuité d'Activité (PCA) en 2020, suivie par la mise en place d'un Plan de Gestion de Crise (PGC) en 2021, ont permis de formaliser des pratiques existantes.

En 2022, l'organisation de plusieurs ateliers de travail a contribué à renforcer ce dispositif en approfondissant **des thématiques spécifiques essentielles à la Gestion de Crise et à la Continuité d'Activité (organisation d'une cellule de crise, déclenchement d'un plan particulier d'intervention, communication de crise...)**.

Les objectifs de ces ateliers consistaient principalement :

- À planifier et à rédiger des procédures pour faire face à de nouveaux scénarios de risque et mettre en place de nouvelles actions ;
- À renforcer et à étoffer le dispositif et les procédures existantes ;
- À acculturer les membres du dispositif de gestion de crise.

En 2023, dans une démarche d'amélioration continue, Seine Grands Lacs a poursuivi le renforcement de ce dispositif grâce à **la tenue régulière d'ateliers de travail et d'exercices de crise visant à éprouver l'efficacité des procédures en place.**

Les thématiques abordées étaient les suivantes :

- Gestion de l'usure des équipes sur la durée ;
- Déclenchement d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) ;
- Evacuation du site parisien en cas de crue ;
- Utilisation des systèmes d'informations en gestion de crise.

Ces travaux se maintiendront en 2024 avec une attention particulière concernant :

- Le renforcement de la stratégie de communication de crise ;
- Le développement d'outils de gestion de crise ;
- Le maintien en condition opérationnelle des procédures existantes.

## 4.3. Une feuille de route pour Seine Grands Lacs

### 4.3.1. UN PROJET COMMUN DANS UN MONDE EN CONSTANTE MUTATION

Dans un contexte administratif marqué par des évolutions institutionnelles, Seine Grands Lacs a mis en avant **trois grandes nécessités** :

- Travailler les questions de positionnement de Seine Grands Lacs pour consolider sa légitimité d'intervention à l'échelle du bassin amont de la Seine,
- Construire une feuille de route qui décline les orientations politiques et fixe les priorités de l'établissement,
- Partager cette feuille de route avec chaque direction afin de donner du sens au travail de chaque agent.

**De plus, de nouveaux sujets sont apparus**, qui nécessitent d'être intégrés dans une stratégie globale : la gestion des zones d'expansion des crues, les relations nouvelles avec les Chambres d'agriculture, les réflexions sur l'étiage, l'animation de la zone RAMSAR des Étangs de la Champagne humide.

## 4.3.2 DES OBJECTIFS CLAIRS ET STRUCTURANTS

La démarche vise plusieurs objectifs :

- Définir le positionnement actuel et futur de Seine Grands Lacs et la feuille de route du mandat, en identifiant les lignes directrices de l'action de l'administration ;
- Se projeter à l'échelle du mandat pour identifier les résultats attendus dans chaque domaine d'action de l'établissement ;
- Vérifier l'adéquation entre les moyens et les objectifs au vu des priorités et mettre en place en interne les instances nécessaires pour assurer un fonctionnement transversal efficace ;
- Définir et partager la feuille de route de chaque direction.

Dans le cadre du dialogue de gestion initié par la direction générale, ce travail permettra d'établir des indicateurs en résonance avec les objectifs ainsi définis et les résultats attendus. Il sera le support de la discussion annuelle ou biennale sur la priorisation des projets de chaque direction.

Cinq orientations ont été définies après un travail qui a impliqué l'ensemble des agents de l'établissement :

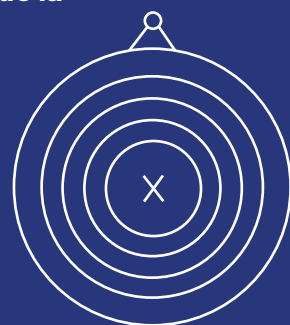
**1** Réduire massivement les risques liés aux inondations

**2** Faire face au changement climatique et à ses conséquences sur les étiages et les milieux

**3** Renforcer les partenariats avec les acteurs des territoires

**4** Sortir Seine Grands Lacs de la clandestinité

**5** Consolider les ressources de l'établissement



Ces orientations sont déclinées en **22 axes de travail** puis **une soixantaine de chantiers** concrets qui dessinent les modalités opérationnelles de mise en œuvre de ce projet.



Séminaire des 23 et 24 mars 2023 au Val d'Argonne sur la feuille de route de l'établissement

### 4.3.3 QUATRE AXES DE TRAVAIL DÉDIÉS À LA SÉCURISATION DES RESSOURCES DE L'ÉTABLISSEMENT

Parmi les 22 axes de travail identifiés, **quatre ont trait à la sécurisation des ressources de l'établissement.**

Le premier concerne **la consolidation de la mémoire collective de l'établissement et la nécessité de fédérer les équipes autour d'un projet commun et ambitieux.** En effet, dans un contexte de fortes évolutions institutionnelles de l'établissement, d'élargissement de ses missions mais aussi de turnover de ses équipes, **il apparaît essentiel de garder la mémoire collective et de veiller à sa transmission, afin que chacun dans ses missions au quotidien puisse inscrire son action dans le projet collectif.**

Le deuxième vise à **sécuriser et diversifier les ressources financières de l'établissement.**

La démarche de rationalisation des dépenses a été menée et montre ses limites. Pour autant, Seine Grands Lacs porte un plan pluriannuel d'investissement ambitieux et des actions nouvelles de mise à disposition d'ingénierie au service des territoires. Le financement de ces ambitions interroge le modèle financier de l'établissement. Ainsi si l'optimisation des financements classiques connus reste indispensable, il s'agira aussi d'envisager de recourir à des financements diversifiés auprès de nouveaux acteurs, tout en poursuivant les modèles de contrôle des dépenses. **Cette démarche concerne l'ensemble des directions de Seine Grands Lacs car**

**il en va de la responsabilité de chaque collaborateur de maîtriser et suivre son budget mais aussi d'adopter une posture proactive au regard de cet enjeu majeur pour l'établissement.**

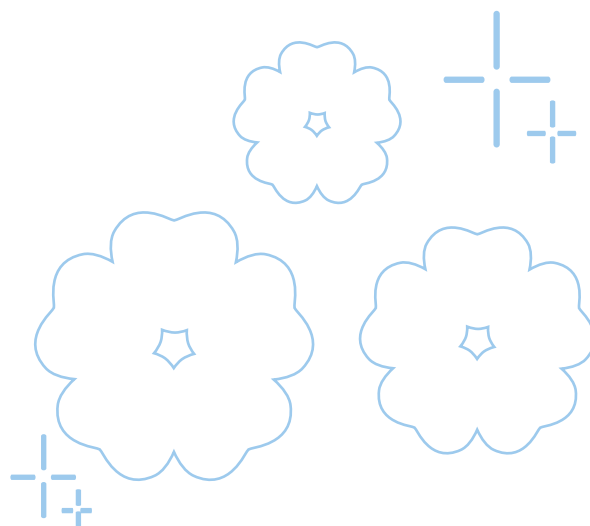
Le troisième axe vise à **renforcer la qualité, maintenir la sécurité et proposer des innovations en matière de système d'information.** Au cours de l'année 2023, Seine Grands Lacs s'est doté d'un schéma directeur des systèmes d'information. Il permet de tracer une feuille de route des améliorations à apporter aux SI et aux logiciels mis à la disposition des directions métier sur l'horizon 2023-2026. Il s'agit maintenant de **mettre en place la gouvernance associée à la conduite de ce schéma pour le faire vivre au quotidien et qu'il devienne un outil de pilotage partagé par tous.**

Le quatrième axe concerne les ressources humaines et **son ambition est d'avoir des ressources humaines à la hauteur des enjeux et des ambitions, tant en termes d'effectifs, de compétences, de reconnaissance que de conditions de travail.** Seine Grands Lacs est reconnu comme un établissement plutôt attractif, aussi bien en termes de rémunération, de déroulement de carrière que de sens de

l'action menée et d'image par celles et ceux qui connaissent l'établissement. Pourtant, ses agents peuvent parfois ressentir une perte de sens et un manque de reconnaissance.

En outre, plusieurs directions ont été confrontées à des manques d'effectifs dus à des recrutements difficiles pour des métiers rares ou des filières en tension. Dans le même temps, Seine Grands Lacs continue de faire face à une organisation et des missions en pleine évolution : projet de la Bassée, développement des projets de ZEC, introduction d'un logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur, création d'un pôle ingénierie, etc...

**Il paraît donc important de travailler à des solutions qui favorisent le bien-être des équipes (élément important de fidélisation et de reconnaissance) et permettent de mieux faire connaître l'établissement, tout en maintenant la qualité du service rendu.**



**Dans ce contexte, trois grands chantiers ont été identifiés afin de consolider les ressources de l'établissement :**

- **Permettre et faciliter la mise en adéquation des ambitions de l'établissement et de ses moyens.** Il s'agit d'une part, de soutenir la motivation des équipes, compris parfois dans un mode dégradé du travail du fait de vacances de poste, et de maîtriser d'autre part la charge de travail sur la durée. La hiérarchisation des chantiers de façon à assurer la continuité et la qualité du service rendu s'avèrent ainsi essentielle. De la même façon, rendre le cadre de travail le plus serein possible est une condition importante de fidélisation des agents.
- **Travailler la visibilité et l'attractivité de l'établissement en renforçant sa « marque employeur ».** Il importe ici de travailler la visibilité de Seine Grands Lacs auprès du grand public, en communiquant notamment sur ses missions et ses métiers.
- **Améliorer les dispositifs de l'établissement en matière d'action sociale et de qualité de vie au travail afin d'en faire un véritable outil de reconnaissance et de fidélisation des agents.** Plusieurs chantiers sont en cours de réflexion ou d'évolution. Parmi eux, les dispositifs de télétravail, d'accompagnement RH, de protection sociale complémentaire, ou encore de temps et d'espaces de convivialité. Ces dispositifs permettraient de mieux répondre aux besoins des agents, de permettre une meilleure conciliation vie professionnelle/vie privée, des souhaits qui apparaissent comme de véritables leviers de fidélisation et d'attractivité des agents, en particulier des nouvelles générations.





